

LES NOUVELLES

N° 13 - Décembre 2002 - édition française



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

875.000 visiteurs

en 2002



p. 2 Catalogues 2003
de Formation Continue

p. 4 EAUDOC : Nouveau services
documentaires

p. 10 C@rtel : le nouveau portail
internet des Elus locaux

p. 12 Succès du Réseau International
des Organismes de Bassin - RIOB

p. 22 Russie - Kazakhstan
Irtych fleuve transfrontalier

p. 30 Partenariat Public - Privé
dans l'Union Européenne

p. 33 Jumelages pré-adhésion
en Europe Centrale

p. 37 Seconde phase du SEMIDE
2003 - 2005

p. 38 Brésil : gestion intégrée
du Rio Jiquiriçá

p. 40 Un site Internet
pour les SAGE

"2003 Année Internationale de l'Eau"

**322 SESSIONS
DE FORMATION**

LE CNFME

**FORMATIONS
PROFESSIONNELLES CONTINUES :
LE CATALOGUE 2003 :**

*la gestion des rivières,
les services municipaux de l'eau,
les process industriels*

L'évolution des métiers et techniques est chaque année la préoccupation du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) et les formations proposées sont adaptées sans cesse aux attentes des partenaires de l'Office International de l'Eau, grâce à l'expérience acquise par l'accueil de 4.000 stagiaires/an en moyenne.

L'offre de stages pour l'année 2003 verra la création de 37 nouveaux stages par rapport à 2002.

Pour la première fois depuis sa création, le catalogue de formation du CNFME atteint 205 stages au total, ce qui représente 322 sessions de formation ! Il apporte une réponse concrète et adaptée à l'ensemble des organismes, régies et entreprises du secteur de l'eau, qu'ils soient concepteurs, constructeurs, équipementiers, exploitants, contrôleurs ou gestionnaires ...

Il s'adresse spécifiquement aux ingénieurs et cadres (30%), aux chefs d'équipe (30%) ainsi qu'aux techniciens, employés et ouvriers (40%).

Les stages techniques reposent sur un concept de formation en situation réelle de travail unique en FRANCE et en EUROPE, développé depuis plus de vingt cinq ans par l'Office International de l'Eau dans ces établissements de Limoges et de La Souterraine ou sur les sites des employeurs du secteur.

L'équipe des 25 formateurs permanents, ainsi que le réseau d'experts du CNFME, apportent leurs compétences techniques et pédagogiques au travers d'une offre déclinée selon 20 thèmes.

Bien sûr, l'exploitation et la maintenance des usines de potabilisation, des stations d'épuration et des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour les services municipaux restent le cœur de l'offre de formation avec 147 stages, dont 21 modules entièrement nouveaux et 7 formations-qualifiantes.

Mais, cette nouvelle offre de formation englobe désormais aussi, en particulier :

- **l'entretien des rivières et plans d'eau**, avec 7 nouveaux modules passant par les aspects juridiques et normatifs, les techniques, la gestion des services collectifs, la connaissance des milieux aquatiques, le mode d'emploi des SAGE, ...
- **la gestion des services collectifs**, avec également 7 nouveaux stages sur 24 proposés, notamment sur les diagnostics, la réponse aux exigences des nouvelles réglementations, les indicateurs de performances et le management, les marchés publics, les relations clients et la gestion administrative et financière, les audits qualité, la sécurité, ...
- **l'eau dans l'industrie**, qui tient aussi une part entière avec 22 stages, dont 2, sur "l'audit qualité interne" et "les eaux de chaudières et de refroidissement", sont nouveaux.

Les thèmes de formation

- 1 La découverte du métier,
- 2 La réglementation,
- 3 Les analyses et la qualité des eaux,
- 4 La production d'eau potable,
- 5 La distribution d'eau potable,
- 6 La pose et la réhabilitation des réseaux,
- 7 Les réseaux d'assainissement,
- 8 L'épuration des eaux usées et le traitement des boues,
- 9 Les forages,
- 10 Le pompage,
- 11 La maintenance et l'électrotechnique,
- 12 Les automatismes, la télégestion et les capteurs,
- 13 La gestion des services d'eau et d'assainissement,
- 14 La sécurité des personnes,
- 15 Les milieux aquatiques,
- 16 Le management environnemental et l'audit qualité,
- 17 Les analyses et le contrôles des eaux de process et des rejets,
- 18 La production d'eau industrielle,
- 19 Le traitement des rejets et l'élimination des boues,
- 20 La détoxification en traitement de surface.

Ces stages, identifiés par objectifs, contenu, niveau et dates, sont d'une durée de 2 à 4 jours, en général.



Des cursus de formation sont proposés sur pratiquement tous les thèmes pour permettre aux stagiaires de progresser dans leur métier sur une base pluriannuelle d'acquisition de nouvelles connaissances.

Les formations sont réalisées sur de véritables installations recréant sur 20.000 m² d'espaces pédagogiques la réalité de l'environnement familier des participants : réseau enterré de pose de canalisations et de recherche de fuites, unités de production d'eau potable et d'élimination des micropolluants, unités biologiques et physico-chimiques de traitement des eaux usées urbaines et de déshydratation des boues, usine de détoxification des effluents, stations de pompage, plates-formes d'automatisme et de régulation, réseaux d'assainissement et plates-formes de contrôle des réseaux, de débitmétrie et d'échantillonnage, laboratoire d'analyse.

STAGES CATALOGUE
BVQI
ISO 9001

Rappelons que les stages catalogues sont certifiés qualité ISO 9001 par BVQI.



L'ensemble des stages est consultable et téléchargeable sur Internet à l'adresse : <http://www.oieau.fr/cnfme> où vous pouvez aussi faire la visite virtuelle en 3D des installations.

Renseignements
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01
E-mail : cnfme@oieau.fr

VÉRITABLE SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION SUR L'EAU : LE RNDE ÉTEND SES OBJECTIFS

Depuis 1993, sous l'impulsion du Ministère chargé de l'Environnement et des Agences de l'Eau, un vaste dispositif destiné à faciliter l'accès aux données françaises sur l'eau a été mis en place.

L'OIEau, qui fédère les nombreux acteurs français du domaine, anime le réseau et a, dans ce cadre général, progressivement développé ses principaux outils collectifs :

- **Le SANDRE**, qui a pour mission de décrire les données de façon à en assurer la comparabilité, de spécifier les formats informatiques d'échange, et de gérer les références communes (liste nationale des paramètres...);
- **Les grands référentiels géographiques mis au service de tous**, comme la BD Carthage pour les cours d'eau et les plans d'eau, le BDRHF pour les eaux souterraines;
- **Une architecture de bases de données sur Internet**, et rendues accessibles à travers des portails au niveau national et dans les bassins;
- **Des produits de valorisation des données**, comme le bulletin de situation hydrologique national publié chaque mois;
- **La Banque Nationale des Données sur l'Eau**.

Avec l'arrivée de la Directive-Cadre Européenne, des exigences accrues en matière de connaissance sont apparues : obligation de surveillance renforcée des milieux, inventaires des pressions sur la ressource, données économiques.

Les missions du RNDE doivent être étendues à la production des données, dans le cadre d'un système plus large dit **Système d'Information sur l'Eau (SIE)**.



L'actualisation du protocole, qui engage les partenaires autour de ces nouvelles missions, est en cours de finalisation.

Par ailleurs, un vaste chantier d'état de lieux de la production des données dans les bassins, y compris les DOM, est lancé et se déroulera sur 2002-2003.

Le portail national du RNDE : www.rnde.tm.fr

LES PARTENAIRES DU RNDE :

-  **le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,**
-  **le Ministère chargé de la Santé,**
-  **les 6 Agences de l'Eau,**
-  **le Conseil Supérieur de la Pêche,**
-  **l'Institut Français de l'Environnement,**
-  **l'IFREMER,**
-  **METEO-France,**
-  **Electricité de France,**
-  **le Bureau de Recherches Géologiques et Minières,**
-  **l'Office International de l'Eau.**

L'ATLAS DES ZONAGES




Le Guichet RNDE vient de se doter d'une nouvelle application : l'Atlas des zonages.

Accessible sur Internet (<http://www.rnde.tm.fr/francais/zolzogen.jsp>), il permet à l'utilisateur de consulter et d'interroger les zonages de la France métropolitaine. Ces zonages sont classés en 6 catégories : administratif, hydrogéologique, hydrographique, inventaires et gestion des milieux aquatiques, littoral, réglementaire.

Fidèle au principe de l'Atlas des stations de mesures, l'atlas des zonages aiguille l'utilisateur vers des produits situés sur d'autres banques ou guichets, et offre le téléchargement des couvertures géographiques des zonages pour alimenter les

systèmes d'information géographique (SIG) des utilisateurs.

L'atlas des zonages se positionne donc comme le lieu de référence des zonages du domaine de l'eau en France et l'accès aux produits et informations complémentaires.

 Renseignements
 Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
 E-mail : rnde@oieau.fr

200 000 RÉFÉRENCES

Information / Documentation

EAUDOC

La mémoire des acteurs de l'eau sur internet

<http://eaudoc.oieau.fr>

Depuis trois ans, "EAUDOC", la base documentaire sur l'eau de l'Office International de l'Eau est diffusée sur Internet et propose de nouvelles pages plus lisibles pour une navigation facilitée sur le site web.

Constituée à partir de 1950 avec le soutien des Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Santé, de l'Agriculture et de la Pêche et des six Agences de l'Eau, la base "EAUDOC" est riche de plus de 200.000 références bibliographiques françaises et étrangères dans les différentes langues européennes, dont 170.000 accessibles en ligne. Ces documents sont gérés depuis 1991 au sein du Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau (SNIDE) à Limoges.

Les domaines thématiques d'EAUDOC :

TECHN'EAUDOC

190 000 références internationales techniques, scientifiques et économiques, dont les références "Eau" de la base de l'INIST

JURI'EAUDOC

2 200 références, textes juridiques sur l'eau français et communautaires, commentaires et jurisprudence

FONTAINE

14 000 références d'informations locales produites par les Agences de l'Eau et la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

R&D'EAUDOC

Les Etudes et Recherches sur l'Eau : sphère de la recherche européenne sur l'eau

ADMINISTR'EAUDOC

11 000 références administratives sur la gestion institutionnelle et l'organisation du monde de l'eau

ECO'EAUDOC

5 300 références sur l'économie de l'eau



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : eaudoc@oieau.fr



Véritable outil de pointe, le site "EAUDOC" propose un accès direct à toute l'actualité liée au monde de l'eau ainsi qu'aux références incontournables, selon 3 formules d'abonnement différentes.

La recherche bibliographique se fait automatiquement sur l'ensemble du fonds documentaire enrichi annuellement par 6.000 références nouvelles issues de 380 revues françaises et étrangères. L'équipe "EAUDOC" sélectionne les articles pertinents et notre réseau d'experts en rédige une première analyse consultable en ligne.

Une vaste gamme de produits documentaires

Pour se tenir au courant de toute l'actualité dans le monde de l'eau, "EAUDOC" propose :

- une revue de presse électronique quotidienne,
- une revue des sommaires des 50 revues internationales de référence dont la liste des articles est en ligne dès la parution de la revue. Même s'ils n'ont pas été sélectionnés pour être introduits dans nos bases de données, ces articles sont disponibles auprès de nos services,
- un agenda des événements, planning des futurs rendez-vous en France et dans le monde pour les gestionnaires de l'eau,
- les dernières publications de l'Office International de l'Eau et ses partenaires et les dernières parutions en librairie,
- une veille personnalisée sur vos thèmes de prédilection ; toute nouvelle référence introduite sur la base "EAUDOC" vous est signalée par envoi d'un mail directement sur votre messagerie,
- la revue mensuelle INFORMATION EAUX.

Des prestations spécifiques

L'équipe "EAUDOC" réalise des dossiers documentaires personnalisés, depuis la liste de références bibliographiques les plus pertinentes jusqu'à la synthèse complète de ces articles. Elle publie des synthèses sur des sujets d'actualité, et le Thésaurus de l'eau réalisé en collaboration avec les Agences de l'Eau et la Direction de l'Eau.

Le fruit d'une collaboration active

Outre les documents produits en interne à l'Office International de l'Eau issus de nos activités d'études ou des dépouillements de revues, "EAUDOC" est le relais de la base bibliographique "FONTAINE" des Agences de l'Eau et de la Direction de l'Eau. Nous sommes également associés à l'INIST-CNRS dont nous proposons les références liées au thème de l'eau.

La commande en ligne – un gage de sécurité et de rapidité

Un système de commande en ligne et des dispositifs de paiement adaptés à chaque usage permettent de fournir les documents demandés dans les meilleurs délais : paiement par carte bancaire (système sécurisé), chèque ou ligne de crédit à durée illimitée.

NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNÉS

"EAUDOC" prend un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs dans le monde.

Trois forfaits sont disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

109,00 TTC
91,14 HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les grands comptes, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

EAUDOC Executive

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ Information Eau en ligne avec : Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, les *grands projets internationaux*, une sélection des derniers *articles scientifiques* de nos bases

- ⊕ La revue de presse quotidienne en ligne

229,00 TTC
191,47 HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ Information Eau en ligne avec : Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, les *grands projets internationaux*, une sélection des derniers *articles scientifiques* de nos bases

- ⊕ La revue de presse quotidienne en ligne

- ⊕ Information Eau en version papier sur votre bureau.

- ⊕ La sélection en ligne des dernières références documentaires

- ⊕ Votre veille automatique personnalisée

441,46 TTC
344,03 HT

"BD RHF" La Base de Données sur le Référentiel Hydrogéologique Français

En matière de systèmes d'informations géographiques géoréférencées, il existait déjà et depuis plusieurs années un référentiel cartographique national spécifique pour les eaux superficielles, la **BD CARTHAGE**. Mais rien n'existait encore dans le domaine des eaux souterraines. Cette lacune est comblée : la **Base de Données sur le Référentiel Hydrogéologique Français (BD RHF)**, premier référentiel spatial des eaux souterraines en France, vient d'être finalisée en collaboration entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le BRGM, l'Office International de l'Eau et les Agences de l'Eau.

La construction de ce référentiel a été complexe, initiée dans les années 1970 par Jean Margat du BRGM.

La BD RHF comprend :

- une cartographie nationale des entités hydrogéologiques en deux dimensions et au 1/50 000^{ème} (précision des cartes géologiques et échelle de la BD CARTHAGE),
- et une fiche descriptive synthétique par entité hydrogéologique, élaborée selon les standards du SANDRE.

La BD RHF est consultable et téléchargeable à partir du site du RNDE : www.rnde.tm.fr, rubrique atlas des zonages. Ce référentiel est public et libre de tous droits d'utilisation.

Une deuxième version est d'ores et déjà en préparation.

Elle vise à améliorer et compléter la cohérence du découpage, sur la base d'une nouvelle méthodologie, du redécoupage de certaines entités (karsts, socle, ...), de l'intégration des systèmes aquifères profonds (captifs) et d'une nouvelle représentation cartographique gérant la superposition avec les autres référentiels cartographiques et la visualisation à différentes échelles d'utilisation.

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

"INTERNATIONAL PAPER" Diagnostic de la station d'épuration de Saillat

La station d'épuration de l'usine du groupe papetier "International Paper" à Saillat, construite en 1974, comprend un traitement primaire et une lagune aérée avec ajout de nutriments. La société "International Paper" traite ses effluents (40 t DCO/j) dans un contexte de plus en plus contraignant.

Elle a confié à l'OIEau l'évaluation technique de sa station d'épuration afin d'en optimiser le fonctionnement.

Cette évaluation, réalisée durant l'été 2002, a consisté à analyser le fonctionnement actuel de la station d'épuration (traitement physico-chimique et lagunaire aéré) et établir des recommandations en matière d'équipements et d'exploitation afin d'optimiser le traitement.

L'OIEau a mené les tâches suivantes :

- Analyse du process épuratoire,
- Suivi de la DCO dure et du NK dur,
- Diagnostic des équipements,
- estimation de la perméabilité de la lagune,
- profils d'oxygénation en différents points de la lagune,
- estimation des quantités et de la qualité des boues décantées dans la lagune,
- traçage de la lagune afin d'évaluer le temps de séjour,
- mise en place d'un pilote de boues activées,
- caractérisation moléculaire des effluents.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Etude sur l'âge des équipements

Fin 2001, la Direction des Etudes et de l'Evaluation Environnementale (D4E) du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a chargé l'Office International de l'Eau de réaliser une étude sur "la structure par âge des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement" en France.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- disposer d'un inventaire patrimonial physique et chiffré des infrastructures d'eau potable et d'assainissement ;
- établir une pyramide par âge ou par qualité de ces infrastructures ;
- évaluer les besoins de renouvellement des collectivités.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les Canalisations d'eaux usées

En 1998, le linéaire total des canalisations d'eaux usées s'élevait à 250.000 kilomètres et desservait 47 millions d'habitants. Selon les hypothèses retenues, la valeur à neuf de ces réseaux d'assainissement se situerait entre 76,25 et 64,50 milliards d'Euros soit environ entre 1.300 et 1.100 Euros par Habitant.

Des scénarios d'investissements moyens nécessaires au renouvellement des conduites d'assainissement ont été réalisés en France métropolitaine en prenant les deux hypothèses de durée de vie à 60 et 80 ans.

Les stations d'épuration

La valeur à neuf du parc de stations d'épuration est égale à 12,6 milliards d'Euros soit environ 218 Euros par Habitant.

On notera que près de 31 % des investissements correspondent à une date optimale de remplacement antérieure à 2002.

L'adduction et la distribution d'eau potable

Selon les approches suivies, il y a entre 800 et 850 000 km de canalisations d'eau potable (hors branchements) et la valeur patrimoniale du réseau d'eau potable varie entre 80 et 85 milliards d'euros.

Les usines de production d'eau potable

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie estime son patrimoine de 575 usines de production d'eau potable à 7,6 milliards d'euros pour une capacité de 1 528 millions de m³ en 1999. Nous obtenons une valeur patrimoniale à neuf des usines d'eau potable, France entière, de 27,9 milliards d'euros.

Des études de cas

Trois grandes structures disposant de moyens supérieurs à la moyenne (Communauté Urbaine de Lyon, Communauté Urbaine de Bordeaux et le Syndicat du Val de Loire) ont été interrogées pour connaître leur pratique actuelle de gestion du renouvellement des infrastructures d'eau ou d'assainissement.

Il apparaît à l'analyse de la situation que :

- la connaissance du patrimoine relatif à l'assainissement reste moindre par rapport à celle du patrimoine "eau potable" ;
- sur le réseau d'eau potable, le coût des fuites a poussé les différents acteurs à un suivi plus poussé et au renouvellement des conduites les plus déficientes ;
- sur le réseau d'assainissement, le coût étant moins visible, la connaissance est moindre et les réparations réalisées ont pour finalité d'éviter un impact majeur sur l'environnement.

Il existe peu de maintenance préventive ni de remplacement de conduite avant dégradation majeure.

S'il n'est pas possible, pour les collectivités locales de réaliser un renouvellement préventif, le risque d'arriver à un horizon de 40-50 ans, en particulier pour l'assainissement, à une situation où l'ensemble des réseaux sera vétuste et déficient deviendra très élevé.

On peut présupposer que la situation ne peut être que plus préoccupante pour les collectivités moins importantes.

Conclusions

Cette étude a permis de réaliser des avancées dans trois directions :

- réaliser des recoupements entre des données issues de bases multiples ;
- créer un historique détaillé et chiffré de l'équipement en assainissement en zone rurale depuis 1961 ;
- décrire de façon très détaillée le parc de stations d'épuration et de sa structure par âge.

Cependant, un travail similaire à celui réalisé dans ce rapport sur les stations d'épurations devait être réalisé sur les unités de production et les réseaux d'adduction d'eau potable. Seules des données en secteur rural (source FNDAE) ont pu être rassemblées.

Il reste des pistes à explorer pour améliorer notre connaissance des différents parcs d'eau et d'assainissement :

- ◆ les matériaux et diamètres utilisés pour les conduites ne sont pas connus en détail ;
- ◆ la connaissance des usines de potabilisation n'a pu être que très partiellement approfondie sur le seul bassin Seine-Normandie ;
- ◆ l'historique de l'équipement en réseau d'eau et d'assainissement en milieu urbain n'a pu être reconstitué de manière précise.

Ceci nous conduit à proposer différentes recommandations.

Il paraît pertinent d'étendre à l'ensemble du territoire français la démarche qui a été initiée pour les conduites d'eau potable dans le département de la Manche et poursuivie dans sept autres Départements. La synthèse de ces différentes études par le laboratoire GEOPHEN a permis de bien montrer l'importance des facteurs locaux dans les choix techniques. Il conviendrait donc de mener sur l'ensemble des Départements français des études s'inspirant de cette expérience afin de mettre sur pied une base de données sur les réseaux de distribution d'eau ainsi qu'une base de données sur les réseaux d'assainissement où seraient consignés pour chaque tronçon de conduite :

- la date de pose ;
- les dates des différentes réhabilitations ;
- les matériaux utilisés ;
- le diamètre de la conduite ;
- l'état de la conduite.

Le logiciel de gestion des inventaires du patrimoine eau et assainissement développé conjointement par le laboratoire CEMAGREF-ENGEES et le Conseil Général du Bas Rhin, représente le type d'outil qu'il conviendrait de diffuser auprès des collectivités pour assurer la valorisation et l'utilisation à long terme des inventaires réalisés de façon ponctuelle.

Par ailleurs, nous insisterons sur la nécessité de poursuivre le travail que nous venons de réaliser sur :

- ❖ les conduites d'eau pluviales ;
- ❖ les bassins de stockages ;
- ❖ les installations de traitement des rejets par temps de pluie ;
- ❖ les installations de réinfiltration des eaux de pluie à la source.

Cette étude n'a pas abordé le sujet de la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales. Cependant l'impact sur le budget général des communes de cette autre partie de l'assainissement doit être prévu et les investissements futurs anticipés car ils sont bien plus importants que pour les seules conduites d'eaux usées.

NITRATES

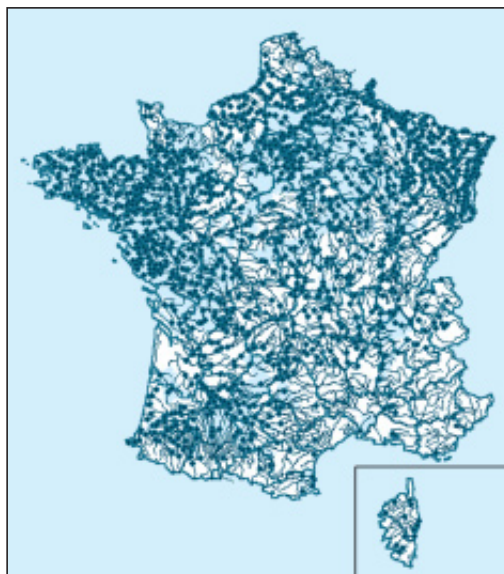
Surveillance des eaux douces

La dernière campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces s'est achevée en septembre 2001.

L'OIEau a été chargé par la Direction de l'Eau de l'élaboration d'une base de données nationale et du traitement des informations collectées : les points de surveillance, les résultats des teneurs en nitrates relatives aux trois campagnes de surveillance 1992-1993, 1997-1998 et 2000-2001, ainsi que les informations relatives aux captages fermés pour cause de pollution nitrée d'origine agricole.

Sur cette base, les Directions Régionales de l'Environnement établissent alors un compte rendu qui comporte une note de synthèse régionale visant à :

- **Expliciter les modifications intervenues**, abandon de captages (cause et date), choix de nouveaux points, meilleure sélectivité des points de surveillance par rapport à l'origine agricole des nitrates, etc. ;



Carte de localisation des points de surveillances des nitrates dans les eaux superficielles Campagne 2000-2001

- **Interpréter les évolutions de la teneur en nitrates constatées depuis les deux campagnes de surveillance précédentes**, en tenant compte notamment de la nature des eaux, du temps de latence nécessaire pour constater une inversion de la tendance, des données climatiques et hydrologiques disponibles, etc. ;
- **Présenter l'état d'eutrophisation des eaux de surfaces ;**
- **Indiquer les conséquences prévisibles en termes de délimitation des zones vulnérables.**

Ce compte rendu peut être complété par des courbes montrant l'évolution interannuelle de la teneur en nitrates de quelques points de surveillance.

ENGREF - OIEAU : Une collaboration fructueuse

Le centre ENGREF de Montpellier assure la formation d'ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. La spécialisation "eau" concerne soit des formations doctorales (DEA - Doctorat) soit un mastère spécialisé.

Depuis 5 ans, l'OIEau propose des sujets de synthèses aux élèves-ingénieurs, leur permettant ainsi de valider les enseignements.

L'OIEau assure la distribution de ces synthèses, sous forme de recueils.

Les synthèses 2002 :

Traitements des eaux

- Comment alimenter en eau potable moins de 50 habitants ?
- Bilan en France des opérations d'infiltration-percolation des eaux usées traitées,
- La décoloration des effluents industriels.

Réglementations

- Réforme de la loi sur l'eau : que va-t-elle changer ? comment est-elle interprétée ?
- La mise en place de la Directive-Cadre dans la gestion des bassins versants internationaux en Europe.

Agriculture

- Quel avenir pour l'agriculture irriguée des pays tiers méditerranéens, suite aux accords euro-méditerranéens de libre-échange ?
- Irrigation en France : comment sera valorisée l'eau si son coût global pour l'agriculture augmente ?
- Solutions alternatives à l'épandage agricole classique de boues de station d'épuration.

Réseaux

- ◆ L'augmentation de la température de l'eau dans les réseaux d'eau potable
- ◆ Déversoir d'orage : fonctions, réglementation et implantation.

Sociologie - Économie

- ▶ Les marchés de droits d'eau : principes et pertinence,
- ▶ Modes de communication utilisés pour sensibiliser le public à la protection de la ressource en eau,
- ▶ Économie de l'environnement - quelles méthodes pour internaliser les coûts externes ? cas de l'eau - bilan des expériences,
- ▶ Baignade en eau douce et santé : le prix de la qualité.

Gestion de la ressource : aspects internationaux

- Catastrophe écologique de la mer d'Aral - causes, conséquences et perspectives
- Le tigre et l'Euphrate : cas d'une gestion conflictuelle
- Enjeux majeurs du développement et de la gestion du bassin du Mékong
- Les organismes de gestion de l'eau par bassin hydrographique dans les pays de la Méditerranée

Gestion de la ressource : écosystèmes

- L'espace en gestion de l'eau : comment les acteurs des processus participatifs se le représentent-ils ?
- Évaluation des risques écotoxicologiques : fondements théoriques et mise en application en France
- Inventaire, statuts et fonctionnement des structures internationales de gestion des grands lacs internationaux et de leur bassin dans le monde.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

VA-T'ON MANQUER D'EAU ?

Les enquêtes de Marie-Odile Monchicourt

Sur France-Info, vous aimez les chroniques de Marie-Odile Monchicourt. Dans ses enquêtes, elle va encore plus loin !

Elle va dénicher les meilleurs spécialistes scientifiques, sort les chercheurs de leur laboratoire et les contraint à l'exercice de l'interrogatoire.

Marie-Odile Monchicourt a débuté comme animatrice à "l'Oreille en Coin" sur France-Inter, au début des années 80. Jusqu'au jour où lui fut confiée une série d'émissions scientifiques sur France-Culture, ...

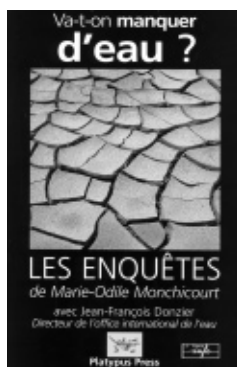
Elle nous fait partager ses découvertes dans ses chroniques quotidiennes sur France-Info, ses reportages pour la télévision, ses animations du "Bar des Sciences", des "Cafés du Gène" et désormais, dans ses enquêtes pour Platypus Press :

En 50 pages maxi, la science devient l'ami public n° 1 et neuf numéros sont déjà parus :

- Faut-il avoir peur des virus ?
- Quel avenir pour les vaccins ?
- Que faire des déchets nucléaires ?
- Le mystère des maladies à prions
- Sur un air de pollution
- Avis de tempête sur le climat
- Le génome décrypté ?
- Faut-il avoir peur des OGM ?

Et le dernier en date :

Va-t-on manquer d'eau ?



Cette enquête, qui se déroule en quatre étapes : "On a peur de manquer d'eau ; D'abord, appréhender la menace ; Traquer les coupables ; Parer leurs coups" a été menée en collaboration avec Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin.

Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin.

Contact : Platypus Press
12 rue de l'Etoile - 75017 Paris

AMONT - AVAL

Un guide de recommandations pour une meilleure gestion de l'eau



Ce guide de recommandations pour améliorer la gestion de l'eau entre les régions de têtes de bassin et d'aval est désormais disponible.

Il est l'aboutissement d'une démarche entreprise par l'OIEAU et la Junta d'Extremadura (Espagne) dans le cadre du Programme Inter-REG II qui s'est achevée par le séminaire "Entre les têtes de bassin et les régions aval, un mariage d'amour ou de raison ?" qui s'est déroulé le 24 septembre 2001 à Limoges et a rassemblé une centaine de personnes impliquées dans la gestion ou l'utilisation de la ressource en eau, de régions de têtes de bassin (Limousin, Auvergne, Lot, Ardèche, Loire) et de régions d'aval (Bretagne, Rhône, Vaucluse, Centre, Charente, Loire-Atlantique).

Ce guide de 64 pages comprend :

- Une synthèse traduite en français, en espagnol et en anglais,
- Une présentation de la méthodologie utilisée,

- Des fiches de constats en deux parties : un diagnostic objectif, un diagnostic subjectif, (issu des perceptions des acteurs locaux) :

- Le partage de la ressource,
- La qualité de l'eau,
- La prévention des inondations,
- L'unité de la ressource,
- Les interférences économiques,
- L'émergence de conflits entre les têtes de bassin et l'aval,
- L'absence de relation et de solidarité entre acteurs,

- Des questionnements :
 - Comment optimiser les usages ?
 - Comment réguler les conflits ?
 - Comment renforcer les atouts ?
 - Comment transformer les contraintes (subies) en devoirs compris (et acceptés) ?

- Des propositions pour une meilleure prise en compte des projets locaux.
- La mise en œuvre d'un "Label Eau" pour les territoires des têtes de bassin,
- Une bibliographie,
- Une liste de personnes ressources.

Ce guide peut être consulté et téléchargé sur le site Internet :

www.oieau.fr/amont-aval/guide



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 00

E-mail : snide@oieau.fr

DOM Offices Locaux de l'eau

On le rappelle souvent : deux avancées majeures de la loi sur l'eau de 1964 ont été la création des Comités de Bassin et des Agences de l'Eau. On oublie cependant que ce schéma n'est valable qu'en métropole.

Les Offices Locaux de l'Eau

Il a en effet fallu attendre la loi sur l'eau de 1992 pour que soient institués des Comités de Bassin dans les DOM et la loi d'orientation pour l'Outre-Mer de 2000 pour que leur soient associés des organismes à compétence financière, les Offices Locaux de l'Eau (OLE), établissements publics locaux présidés par le président du Conseil Général. Pour tenir compte des spécificités de chaque DOM, ils auront un champ d'intervention potentiellement étendu : étude et suivi des milieux et de la ressource, conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrages, formation, information et mise en place de redevances sur proposition du Comité de Bassin.

Le cas de l'Île de la Réunion

C'est dans ce contexte que le Conseil Général de la Réunion a confié à l'OIEau une mission d'assistance afin de définir les contours du futur Office local. Celui-ci doit en effet s'intégrer dans un environnement institutionnel riche de nombreuses structures très actives et tenir compte des besoins exprimés par les acteurs locaux.

A partir d'un état des lieux des interventions existantes dans les domaines de compétence de l'OLE, la mission a permis de construire plusieurs pré-scénarii présentés aux principaux partenaires (Communes, Département, Région, Etat) réunis au sein d'un groupe de pilotage. Ils ont été progressivement affinés pour parvenir à un scénario consensuel, qui propose un dimensionnement technique, humain et financier du futur Office.

Validé en juillet 2002, ce schéma sera progressivement décliné, pour un démarrage effectif de l'Office début 2003. Son programme de travail est déjà bien rempli : mise en œuvre du SDAGE et de la Directive-Cadre européenne, intégration dans le dispositif national de gestion des données, préparation des futures redevances, ou encore assistance technique aux communes, très attendue sur de nombreux thèmes (eau potable, eaux usées, eaux pluviales).

LABEL "PERLE D'EAU®" La reconnaissance d'une bonne gestion de l'eau communale

Historique du projet

L'OIEau, soutenu par le Commissariat à l'Aménagement et au Développement du Massif Central et la Région Limousin, teste un nouvel "outil" pour permettre de faire reconnaître l'intérêt patrimonial des communes "têtes de bassin" et les efforts qu'elles réalisent pour maintenir la qualité des ressources en eau.

Le label "Perle d'Eau®" permet ainsi de rassembler les volontés et les efforts vers un objectif commun ; il encourage et accompagne les collectivités locales et les acteurs socio-économiques à renforcer leurs actions de gestion de l'eau en apportant non seulement une reconnaissance mais également des conseils techniques ainsi qu'un réseau de relations. Il valorise les efforts entrepris à l'échelle locale et offre aux communes "têtes de bassin" un argument supplémentaire pour leur politique d'accueil permanent ou touristique basée sur un environnement de qualité, facteur d'un nouvel élan pour la dynamique locale.

Le label "Perle d'Eau®", pourquoi ? pour qui ?

Pourquoi ? Cinq bonnes raisons

- Inciter les communes à une démarche globale de gestion de l'eau sur leur territoire : amélioration de l'assainissement, de la sécurité de l'alimentation en eau potable, de la gestion des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides, etc.
- Mettre en réseau les acteurs de l'eau et du développement économique. Le label accompagne les candidats tout au long de la démarche de labellisation "avant / pendant / après",
- Créer une marque de reconnaissance. L'attribution du label sera soumise au respect de critères consignés dans une grille,
- Encourager les efforts des communes, grâce à un label progressif (en quatre niveaux) et renouvelable (remis en jeu tous les deux ans),
- Valoriser l'image des communes, dans le cadre d'une démarche volontaire.

Le label "Perle d'Eau®" est une marque déposée propriété de la structure porteuse du Label.

Pour qui ? pour la commune ...

Le critère d'intercommunalité est prépondérant pour l'examen des candidatures. Néanmoins, étant donné le nombre de structures intercommunales différentes auxquelles peut appartenir une commune (syndicat d'assainissement, d'eau potable, de rivière, communauté de communes, SIVOM, etc.), c'est le niveau communal qui peut prétendre à obtenir le Label. Les structures intercommunales sont tout de même très impliquées dans la démarche en accompagnant les communes de leur territoire vers la labellisation.

Toutes les communes des têtes de bassin peuvent prétendre au Label, ayant ou non des attraits touristiques et des richesses patrimoniales, à partir du moment où elles montrent une volonté d'agir en faveur de la préservation et de la valorisation de la ressource en eau.

"Perle d'Eau®", comment ça marche ?

Une grille de critères

La grille de critères constitue le support d'appréciation des candidatures des communes.

Elle a un double objectif :

- 1 Etablir un état des milieux aquatiques,
- 2 Faire le point sur la volonté d'agir des élus communaux.

Le label "Perle d'Eau®" est un "indicateur intégré" qui renseigne les usagers, la population, les touristes, ..., sur la qualité de la gestion de l'eau sur le territoire communal.

La grille de critères repose sur sept fiches thématiques dont une sur l'état des milieux aquatiques et 6 sur les actions concernant le territoire communal. Le candidat doit préciser si les actions sont réalisées, en cours ou prévues, dans un cadre communal ou intercommunal. Elles mettent l'accent sur l'état d'avancement des réflexions des élus et sur les actions préventives.

La dernière fiche du questionnaire permet au candidat de réaliser une auto-évaluation de sa stratégie communale : adéquation entre l'état des milieux et les perspectives d'évolution dues aux actions mises en œuvre sur le territoire communal.

Certification ISO 9001 du CNFME renouvelée en version 2000



Le CNFME avait obtenu en 1999 sa certification ISO 9001 "Management de la Qualité", pour 3 ans.

Le renouvellement de cette certification selon la version 2000 de la norme, après audit de la société BVQI, a été obtenu sans difficultés.

Les points forts du système de management de la qualité du CNFME cités par l'auditeur sont les suivants :

- qualité du catalogue diffusé aux clients,
- qualité des formulaires pour la réalisation des stages,

- volonté de privilégier les aspects pratiques dans les stages,
- maintenance des équipements du CNFME,
- séminaire bi-annuel interne du personnel.

La Certification est un élément essentiel de la notoriété des formations de l'OIEau et prouve la qualité de l'organisation et des prestations du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau.

Le management de la qualité engage notre centre de formation sur la voie d'une amélioration continue de ses services pour une toujours plus grande satisfaction des clients.

SAINT-OMER "Le Pôle de l'Eau" lance les premières formations

Véritable château d'eau du Nord Pas-de-Calais, l'Audomarois a développé au cours des siècles des compétences importantes dans le domaine de l'eau.

Capitalisant sur ces savoir-faire, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO), l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale (ULCO) et l'OIEau se sont associés pour créer "le Pôle de l'Eau de Saint-Omer".

Afin de concrétiser cette création, les trois entités partenaires proposent dès l'automne 2002, des formations ciblées pour les industriels et les collectivités de la région :

- traitement biologique des eaux usées dans l'industrie,
- traitement des boues industrielles,
- l'assainissement non collectif dans l'audomarois.

Ces formations sont la première partie d'une activité plus intense d'information, de sensibilisation et de conseils que développera "le Pôle de l'Eau de Saint-Omer".

FORMATION DES ÉLUS Nouvel agrément de l'OIEau

L'accès à l'information est un droit fondamental et indispensable pour les élus. La gestion de l'eau constitue à cet égard un sujet essentiel, compte tenu notamment de la profusion de textes et de normes applicables.

L'OIEau s'est positionné dans ce domaine dès 1992 et a assuré depuis lors la forma-

tion de plus de 12000 élus locaux, dans le cadre d'un programme soutenu par le Ministère de l'Agriculture (FNDAE).

Afin de poursuivre cette action, il a obtenu du Ministère de l'Intérieur le renouvellement de son agrément pour la formation d'élus, par arrêté du 29 mars 2002.

Vous êtes Maire ou Président de Syndicat Intercommunal ...

... Etes-vous sûr de prendre les décisions qui s'imposent pour la gestion de l'eau dans votre commune ?

Les réponses sont sur @RTEL-eau le portail internet des élus locaux pour une meilleure gestion de l'eau

un site animé par l'Office International de l'Eau

<http://www.carteteau.org>

CNFME

Les partenariats se multiplient

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau - CNFME - est à l'écoute des besoins de formation de tous les acteurs du monde de l'eau, et, à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités en milieu urbain et rural, des groupes privés, des bureaux d'étude ou des services de l'Etat, ...

Fort de son expérience et de ses compétences, le CNFME a noué, depuis l'origine, des relations étroites avec les centres de formations de ONDEO et VIVENDI ce qui se traduit par une participation active à la programmation et à la réalisation de modules spécifiques à l'attention des personnels des deux grands Groupes : citons par exemple la sécurité en stations d'épuration, l'exploitation des réseaux d'assainissement, la qualité de l'eau dans les réseaux de distribution, la chimie de l'eau ...

Après le Grand-Lyon, de grandes agglomérations chargent le CNFME de la conception et la réalisation de cursus de formation aux métiers de l'eau. C'est le cas de la ville de LIMOGES, qui, après appel d'offre, a confié au CNFME la formation des personnels de la Direction de l'Eau de l'Assainissement et de la Propreté dans le cadre d'un plan de formation pluriannuel.

Le plus grand site européen de dépollution des eaux domestiques : le site de "Seine Aval" d'Achère, exploité par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'assainissement de l'Agglomération Parisienne), a passé un marché en janvier 2002 pour 27 sessions de formation des personnels en poste sur l'usine d'épuration ce qui représente pour la seule partie "exploitation" près de 160 agents formés directement sur le site par les formateurs du CNFME.

Le CNFME a été sollicité par EDF pour réaliser des modules de stages sur les techniques de mesure des précipitations et des températures, et le jaugeage en rivières pour les agents du réseau de mesures pluviométriques et hydro-métriques sur tout le territoire français.

L'EAU POTABLE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Formation à Limoges d'une centaine de responsables des services d'eau français

Ces dernières années, l'eau potable est devenue une préoccupation majeure des Pouvoirs Publics (services de l'Etat, communes, ...) et un sujet important de l'actualité et de discussions avec les consommateurs.

S'appuyant sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et sur le principe de précaution, la Communauté Européenne a adopté



en novembre 1998 une Directive relative aux "eaux destinées à la consommation humaine".

La France vient de transposer cette directive en droit national. Ainsi, le nouveau décret 2001-1220 remplace l'ancien texte de 1989 et renforce la sécurité sanitaire des systèmes de production et de distribution d'eau potable.

Sur ce fond d'évolutions réglementaires, le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau a organisé, Les 29 et 30 avril 2002, en partenariat avec les DRASS Centre et Limousin, la DDASS de la Corrèze, le Centre Permanent d'Information sur l'Environnement de la Corrèze et le Service de l'Eau de la Ville de Limoges, deux journées d'information intensive à l'attention des gestionnaires techniques, qui ont été suivies par plus de cent responsables.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Actions humanitaires pour l'eau

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau a reçu en février 2002 une délégation du Service Eau et Habitat du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) de Genève.

Durant cette visite, plusieurs axes de collaboration ont été pressentis :

- assistance technique et expertises de projets du CICR dans le domaine de l'eau,
- formation du personnel du CICR,
- formation de formateurs et livraison de kits pédagogiques,
- élaboration de guides de bonnes pratiques en matière de conception et d'exploitation d'infrastructures,
- services documentaires,
- développement de procédés de traitement d'eau adaptés aux pays en voie de développement, ...

Trois premiers projets ont concrétisés dès 2002 cette collaboration.

Ainsi, le CNFME a accompagné le CICR, lors d'une expertise sur le site de la station d'épuration du complexe hospitalier de Mossoul (Irak) en avril 2002. Il s'agit d'une station d'épuration par boues activées en faible charge avec une capacité théorique nominale de 7.500 équivalents-habitants. Cette expertise sera suivie par une session de formation des exploitants sur le site.

Le CNFME a formé une quinzaine de Chefs de Projet du CICR (basés dans le monde entier) lors d'un stage de 15 jours en juillet 2002 sur le diagnostic des stations de potabilisation et des réseaux de distribution d'eau potable.

Un stage équivalent sur les eaux usées pourrait être programmé ultérieurement.

Enfin, le CICR s'est abonné à la base EAUDOC et pourra ainsi commander au Service d'Information et de Documentation sur l'Eau (SNIDE) des recherches bibliographiques spécifiques.





1994 - 2004 : tous nos Présidents réunis

Du 28 au 30 Mai 2002, 186 représentants des administrations gouvernementales, chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existants ou en cours de création, de 57 pays, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, se sont réunis à Québec (Canada), dans le cadre de la cinquième Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), afin de réfléchir ensemble aux moyens les mieux adaptés pour atteindre les objectifs d'une gestion globale, équilibrée et rationnelle des ressources continentales en eau de surface et souterraine.

Ils ont constaté que tous les problèmes ne peuvent plus désormais être abordés de façon secto-

rielle ou localisée, ni séparément les uns des autres, et que la recherche de solutions doit passer par une approche intégrée et respectueuse des ressources et des milieux naturels, organisée à l'échelle pertinente des bassins hydrographiques. En effet, les bassins sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les

frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies de Johannesburg (RIO + 10) en Août 2002 et du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en Mars 2003, les délégués ont recommandé, pour atteindre ces objectifs, de mettre en application, partout dans le monde, les modalités suivantes :

- Une politique de l'eau doit se concevoir sur la durée : adopter les textes juridiques et les mettre en application, moderniser les structures, étudier, financer, réaliser les projets, tout cela nécessite au moins une et même souvent plusieurs décen-

nies, avant de produire des résultats tangibles, autres que ponctuels ;

- Le rôle et les compétences de chaque intervenant, ainsi que leurs droits et leurs devoirs et les modalités de leur participation et de la concertation entre eux, doivent être définis précisément, dans un cadre juridique modernisé et cohérent, dont les Pouvoirs Publics doivent se donner les moyens effectifs d'application et de contrôle sur le terrain ;
- A côté des administrations gouvernementales compétentes, la participation des représentants des autorités territoriales concernées, des différentes catégories d'usagers de l'eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que des associations porteuses d'intérêts collectifs, doit être assurée au sein de conseils ou comités de bassin.

Le développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires est indispensable pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent ;

- Des lois, règlements et normes doivent fixer précisément :
 - ◆ les modalités selon lesquelles tous les utilisateurs des ressources et des écosystèmes d'un bassin pourront être autorisés à effectuer des prélèvements d'eau brute, des rejets d'eaux usées, des aménagements ou travaux susceptibles de modifier les écoulements ou les milieux naturels,
 - ◆ les moyens de contrôle de conformité dont disposent les Pouvoirs Publics,
 - ◆ les poursuites et condamnations qu'encourent les contrevenants ;
- Des schémas directeurs, élaborés dans la concertation et la transparence, doivent fixer les objectifs à atteindre à moyen terme dans chaque grand bassin ;
- Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs et faciles d'accès, doivent être organisés dans chaque bassin, afin de connaître l'état de la ressource et des milieux, ainsi que les usages et les pollutions, et de suivre leur évolution dans le temps pour notamment évaluer l'efficacité des programmes mis en œuvre et la conformité aux objectifs fixés par les schémas directeurs ;

III^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU - Kyoto (Japon) - 2003

Atelier du RIOB - 20 mars 2003 - SHIGA



Le Comité d'Organisation du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto a retenu la proposition du RIOB de tenir une session sur "Les progrès réalisés dans le monde pour la gestion intégrée des ressources en eau par bassin" le Jeudi 20 Mars 2003 de 12h30 à 15h15 à SHIGA - Hôtel Ohtu Prince - Salle Ohmi

Cette session du RIOB contribuera au grand thème de "La Gestion Intégrée des Ressources en Eau", qui se déroulera sur les deux journées du 20 et du 21 Mars 2003 en co-organisation entre le "GWVP", le RIOB, l'UNEP, la Préfecture de Shiga et "L'International Lake Environment Committee" (ILEC).

Tous nos partenaires sont bien entendu conviés à l'ensemble de ces travaux, ainsi qu'aux séances plénières du thème principal le 20 mars de 10h00 à 11h30 au Biwako Hall et le 21 mars de 16h30 à 18h00 au Prince Hall du Ohtu Hotel à Shiga.

Le RIOB anime un débat sur le site Internet du "Virtual Water Forum" à l'adresse :

www.worldwaterforum.org/for/en/fshow.1333

puis en recherchant les mots-clés thématiques :

"Integrated water resources management" ou
"Rivers/river basin management" ou,
"Transboundary water issues"

Toutes les informations sur la session de Shiga et les autres activités du Réseau et des Réseaux Régionaux son disponibles sur : **www.riob.org**

Organismes de Bassin

TE LA "DÉCLARATION DE QUÉBEC"

Ces systèmes doivent être harmonisés de façon à permettre des synthèses et des comparaisons inter-bassins, ainsi qu'au niveau national de chaque pays et au niveau international.

Les études et documents concernant chaque bassin doivent être inventoriés, réunis et rendus accessibles à tous ;

- La mise en place de systèmes spécifiques de financement reposant, au moins partiellement, sur la participation et la solidarité des usagers et des pollueurs, s'impose pour assurer la réalisation successive des programmes prioritaires d'intervention, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par les schémas directeurs.

Les délégués du RIOB recommandent la mise en place des redevances de bassin assises sur les principes utilisateurs-payeurs et pollueurs-payeurs dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été réalisée.

De telles redevances permettent de mobiliser des sommes importantes utiles au financement du secteur, tout en assurant une solidarité entre l'amont et l'aval des bassins et entre catégories d'usagers et tout en ayant un effet incitatif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions.

Le RIOB recommande d'appliquer la notion de progressivité aux redevances pour adapter ces systèmes modernes de financement à la situation propre à chaque pays.

Il est souhaitable que ces redevances soient fixées par consensus au sein des comités de bassin et qu'elles soient gérées à ce niveau par un organisme spécialisé ;

- Pour les grands fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, les accords et stratégies, les programmes, les financements et les contrôles doivent être conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants et des accords de coopération confortés entre les Pays riverains.

La création de commissions internationales, se réunissant fréquemment et à périodicité régulière et qui associeraient à une gestion globale et durable, l'ensemble des administrations concernées, des collectivités locales et des usagers des pays riverains, devra permettre un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles et de renforcer la coopération transfrontalière.

L'Aide Publique au Développement bi et multilatérale doit être désormais particulièrement mobilisée pour soutenir les projets de création d'organismes de bassin.



L'Assemblée Générale de Québec

Forte mobilisation pour le Programme Associé "RIOB/GWP"

L'Assemblée Générale s'est félicitée de l'exceptionnelle mobilisation des membres du RIOB pour atteindre les objectifs du Programme Associé "Soutenir la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le Monde" élaboré conjointement entre le GWP et le RIOB.

61 projets, entrant dans le cadre fixé par le Programme Associé et venant de toutes les régions du monde, ont été examinés suite à l'appel à propositions lancé par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB, en association étroite avec les Secrétariats du RELOB et du CEENBO, ainsi qu'avec les TAC régionaux du GWP.

www.riob.org Un Forum Virtuel de Discussion

- Participer à la discussion,
- Échanger vos idées,
- Diffuser vos expériences,
- Proposer vos projets,
- Poser vos questions !

Huit thèmes à enrichir

- La gestion des fleuves partagés
- Les relations des organismes de bassin avec les administrations
- La participation des usagers et la mobilisation des populations
- L'économie et le financement de l'eau
- L'élaboration des schémas directeurs et la planification de bassin
- Les systèmes intégrés de monitoring des ressources, des usages et des milieux
- La prévention des risques naturels et accidentels
- La protection des zones humides et des eaux souterraines

Visitez le "Forum Virtuel", vous y trouverez :

- ➔ les notes de synthèses des réunions du RIOB
- ➔ des communications sur les expériences des organismes-membres
- ➔ des informations d'actualité
- ➔ une " place pour le débat public "

Le Forum Virtuel du RIOB doit préparer la participation du Réseau au III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en Mars 2003.

La prochaine Assemblée Générale du RIOB se tiendra à La Martinique au printemps 2004 à l'invitation du Comité de Bassin et des Collectivités Territoriales de La Martinique, en liaison avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45
E-mail : riob2@wanadoo.fr

Site Internet RIOB :
www.riob.org



Réseau International des

RÉUNION CONSTITUTIVE DU RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS THONON-LES-BAINS (France) - 25 / 26 NOVEMBRE 2002

RÉSOLUTIONS FINALES

"POUR DES FLEUVES SANS FRONTIÈRES"

123 délégués d'administrations gouvernementales, chargées de la gestion des ressources en eau, et d'organismes de bassin venus d'Algérie, Belgique (Régions Wallonne et Bruxelles-Capitale), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Canada, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Mali, Mauritanie, Mexique, Namibie, Niger, Panama, Pays-Bas, République Sud Africaine, Roumanie, Sénégal, Serbie, Tchad et Venezuela et des Commissions internationales ou des Organismes de Bassins Transfrontaliers de L'Escaut, du Danube, du Léman, du Rhin, du Mékong, du Niger, de l'Orange, du Sénégal, du Lac Tchad, et de "l'International Joint Commission", se sont réunis à Thonon-les-Bains, les 25 et 26 Novembre 2002, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et à l'invitation de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de "l'Académie de l'Eau", en présence des organisations de coopération bi et multilatérales et des grandes Organisations Non Gouvernementales concernées.

Préambule

Il y a dans le monde 261 fleuves transfrontaliers, dont les bassins, partagés entre au moins deux pays, correspondent environ au 2/3 de la superficie des continents et abritent les 2/5^{èmes} de la population mondiale.

15% des Pays dépendent à plus de 50% des ressources en eau d'autres pays d'amont.

Par exemple, l'Iraq, le Soudan, la Syrie, l'Egypte, le Paraguay, le Niger, le Congo, la Gambie, le Botswana ou la Mauritanie, le Luxembourg, la Roumanie, les Pays-Bas, la Bulgarie ou la Hongrie dépassent le seuil de 2/3 de leur ressources venant de l'extérieur.

On estime que 48% de la population mondiale vivra vers 2025 dans un bassin fortement dégradé.

Si, depuis plusieurs siècles, d'assez nombreux accords ont été signés entre pays riverains pour assurer la liberté de navigation sur les fleuves trans-

frontaliers, ainsi que, depuis la fin du XIXème siècle, pour la construction de barrages hydroélectriques, aujourd'hui encore il n'existe que trop peu d'accords, de conventions ou de traités concernant la lutte contre les pollutions, la gestion des aquifères et a fortiori la gestion intégrée des bassins partagés.

Or, l'eau ne connaît pas les frontières !

Une gestion intégrée appropriée des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend donc aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces grands fleuves et aquifères transfrontaliers, les mers intérieures ou les mers internationales, des accords de coopération doivent donc être confortés entre les pays riverains.

Plusieurs pays, en liaison avec les organisations et programmes internationaux ont, d'ores et déjà, mis en place une réelle organisation de bassin et un grand nombre l'envisage.

On constate toutefois le manque d'un réseau d'échange et de coopération au niveau des bassins hydrographiques et des aquifères transfrontaliers impliquant à la fois les gestionnaires, les décideurs et les principales organisations concernées par une utilisation durable des ressources en eau.

C'est pour enrichir ces démarches que, la 5ème Assemblée Générale du RIOB qui s'est tenue à Québec en Mai 2002 a proposé, en liaison avec l'en-

semble des institutions concernées, la création d'un Réseau spécialisé des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers.

Principes généraux

Assurer la qualité de la vie sur notre planète, et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui, en effet, une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes.

Les réponses doivent permettre à la fois :

- de satisfaire de façon fiable et équitable les besoins présents et futurs des populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,
- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par une utilisation, un assainissement et une irrigation des terres agricoles, respectant une gestion durable des ressources en eau, des sols et des écosystèmes,
- de permettre un usage harmonieux de l'eau pour la production industrielle et énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, le développement du tourisme et du transport par voie d'eau.
- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver la santé et les écosystèmes aquatiques,

Le panel africain présidé par M. OULD MERZOUG (OMVS)



Organismes de Bassin

123 Délégués
venus de 41 Pays



- de protéger la faune et la flore et optimiser la production piscicole,
- de satisfaire les besoins des différents usages et assurer un aménagement approprié du territoire des bassins versants,
- de prévenir et de gérer de manière intégrée les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse.

Une gestion intégrée des ressources en eau s'impose.

Désormais, accords et stratégies, programmes, financements et contrôle doivent être conçus au niveau des bassins versants.

Objectifs du réseau

Le Réseau se fixe pour objectif d'aider à la création et au renforcement des organismes de bassin dans le monde et, notamment :

- de renforcer la coopération entre les pays riverains de fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers ;
- de concourir aux réflexions locales, nationales et internationales sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement rationnel et durable des bassins versants et aquifères et de s'associer aux efforts de coopération internationale dans ces domaines ;
- de développer les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises entre les Pays, Provinces ou Régions et organismes intéressés par la gestion intégrée d'un bassin ou d'un aquifère transfrontalier ;
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats, notamment par des publications et programmes de formation appropriés ;
- d'élaborer et de promouvoir des programmes concourants à ses objectifs ;
- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et financière, de programmation, d'organisation des banques de données, et le développement de modèles de gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants et aquifères ;

- de favoriser l'échange des informations et des données indispensables à la connaissance des ressources, des usages et des pollutions et nécessaires à la prévision des risques naturels et accidents, à la définition de plans pluriannuels d'interventions conjointes et cohérentes et à l'évaluation des politiques communes mises en œuvre ;
- d'aider à la mise en place de systèmes de financement nécessaires à leur réalisation basés sur les principes "utilisateur-pollueur-payeur", et sur la notion de solidarité de bassin ;
- de promouvoir des programmes de formation des dirigeants, des cadres et des techniciens des organismes-membres, et d'une façon générale de tous les acteurs de la gestion de l'eau ;
- d'encourager la participation des populations concernées aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

Les partenaires du réseau

Le Réseau est ouvert :

- aux Commissions Internationales et aux organismes ayant mandat de promouvoir et assurer la gestion intégrée de bassins versants et aquifères transfrontaliers,
- aux administrations gouvernementales chargées de la gestion intégrée des ressources en eau des pays concernés par des bassins et aquifères transfrontaliers et intéressées par la mise en place d'organisations de bassin,
- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères transfrontaliers.

Des Organisations Non Gouvernementales peuvent aussi s'associer aux activités du Réseau en qualité d'Observateurs .

Modalités de création du réseau

L'ensemble des organismes partenaires intéressés conviennent de se réunir à nouveau et au plus tard dans un délai de 18 mois.

La Roumanie et l'Organisation de Mise en Valeur du Sénégal ont proposé d'accueillir les prochaines réunions plénières et en fixeront les lieux et dates d'un commun accord lors la première réunion de Mars 2003 du Comité Provisoire de Liaison.

D'ici là, ce Comité Provisoire de Liaison prendra, sous la présidence transitoire du représentant de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL) et la vice-présidence du R. H. E. GRAY (International Joint Commission - Canada/USA), de MM. OULD MERZOUG (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) et STADIU (Ministère de l'Environnement de Roumanie) tous les contacts nécessaires pour définir les modalités de constitution et de fonctionnement du Réseau et examiner l'ensemble des nouvelles candidatures d'adhésion de partenaires non représentés à l'Assemblée de Thonon-les-Bains qui se manifesteront.

L'animation et le Secrétariat du Comité Provisoire de Liaison seront assurés par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB.

Les délégués ont marqué leur intérêt pour les programmes de coopération internationale en cours de réalisation ou d'élaboration concernant la gestion de bassins transfrontaliers et ont affirmé leur volonté d'en être autant que possible des acteurs et des partenaires, en particulier, le Programme Associé "RIOB/GWP" pour "La création et le renforcement des organismes de bassin dans le monde", l'Initiative Européenne pour la Gestion de l'Eau, notamment en Afrique et dans les nouveaux Etats Indépendants, ainsi que dans les autres parties du monde où elle pourrait être étendue, les projets du GEF ou des Agences des Nations Unies "IW-LEARN", "HELP", "PCCP", "HYCOS", etc., ainsi que des projets initiés par l'Académie de l'Eau et des ONG comme "Green Cross International", "Rivers Initiative" ou le "WWF" par exemple.

Les participants à la réunion de Thonon-les-Bains ont souhaité que leurs résolutions soient présentées au prochain Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en Mars 2003.



Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : riob2@wanadoo.fr

Site Internet RIOB :
www.riob.org

RÉSEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN (RAOB)

Déclaration de Dakar

Les 10 et 11 juillet 2002 s'est tenue à Dakar (Sénégal) l'Assemblée Générale constitutive du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

Cette Assemblée a été organisée à l'initiative du groupe des organismes de bassin de l'Afrique de l'Ouest et du Lac Tchad, avec l'appui du Partenariat Régional pour l'eau en Afrique de l'Ouest (GWP/WAWP) et du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB).

Elle a réuni les délégués des Administrations chargées de la gestion de l'eau et les Organismes de Bassin de la région.

Les délégués ont approuvé les statuts du Réseau Africain des Organismes de Bassin, en conformité avec le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et prenant la forme juridique d'une association dans le droit sénégalais.

Conformément aux nouveaux statuts, les délégués ont élu M. Oumar OULD-ALY, comme Président du Réseau pour un mandat de 2 ans et ont désigné les autres membres du Bureau. L'Assemblée Générale a retenu l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) pour assurer le Secrétariat Technique Permanent pour une période de 4 ans renouvelables.

Les délégués réunis à Dakar lancent un appel à tous les Ministères chargés de l'eau et à tous les organismes de bassin existants, ou en cours de création en Afrique, à adhérer à ce nouveau Réseau continental dans un esprit d'ouverture et de coopération renforcée à l'échelle de la région.

Ils ont souhaité l'élaboration coordonnée d'un programme pluriannuel pour soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin en Afrique, fondé sur les principes de gestion intégrée des ressources en eau organisée à l'échelle des bassins versants des fleuves et aquifères du continent, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, avec la participation de toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau.

Les délégués ont rappelé avec force que l'eau douce est un bien public régional à l'échelle de chaque bassin et que sa bonne gouvernance est indispensable à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de l'hygiène et au développement socio-économique durable de l'humanité.

Ils ont insisté sur l'importance de la mise en commun de leurs informations et de la documentation africaine sur l'eau au sein d'un **Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau (SADIEau)** dont les études préliminaires ont démontré la faisabilité.

Les délégués ont souhaité que les initiatives des institutions de coopération bi et multilatérales, ainsi que celles des organisations non gouvernementales soient coordonnées avec les propres projets des organismes membres du Réseau dans le cadre du programme pluriannuel du Réseau Africain. Cette coordination à l'échelle continentale aura notamment pour objectif de soutenir la création et le renforcement des

organismes de bassin en Afrique qui s'inscrit lui-même dans le cadre du Programme Associé promu conjointement par le RIOB et le "GWP" et de l'initiative européenne sur la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique.

Ils ont appelé les bailleurs de fonds bi et multilatéraux à soutenir en priorité sur leurs financements les projets élaborés et labellisés dans le cadre de ce programme Associé.

Ils ont mandaté le Président du Réseau et le Secrétaire Technique Permanent pour présenter la présente "Déclaration de Dakar" devant la Conférence Mondiale du Développement Durable de Johannesburg et lors du IIIème Forum Mondial de l'Eau de Kyoto.



LE RIOB EN MÉDITERRANÉE

Le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (MED-INBO) a été créé à Madrid le 3 novembre 2002 dans le cadre prévu à l'Article 11 des statuts du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin).

Son objectif principal est de favoriser les initiatives méditerranéennes en faveur de l'organisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau des bassins versants des fleuves, des lacs ou des aquifères nationaux ou transfrontaliers, conciliant croissance économique, justice sociale, protection de l'environnement et des ressources en eau et participation de la Société Civile.

Ce Réseau Régional a pour objet :

- de développer des relations permanentes, entre les organismes chargés d'une telle gestion globale en Méditerranée, et de favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
- de faciliter l'élaboration d'outils adaptés de gestion institutionnelle et fi-

nancière, de connaissance et de suivi global des ressources en eau, d'organisation des banques de données, de préparation concertée de schémas directeurs et de programmes d'actions à moyen et long terme ;

- de développer l'information et la formation des élus locaux, des représentants des usagers et des différents acteurs de la gestion de l'eau, ainsi que des dirigeants et des personnels des organismes de bassin ;
- d'encourager l'éducation des populations sur ces questions ;
- de promouvoir les principes de gestion par bassin dans les programmes de coopération internationale ;
- d'évaluer les actions engagées par les organismes-membres et d'en diffuser les résultats.

Le secrétariat de ce nouveau Réseau Régional sera assuré par la Confédération Hydraulique du Júcar à Valence (Espagne).

Organismes de Bassin

"CEENBO"

Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale



Les délégués des organismes et administrations des Pays d'Europe Centrale et Orientale se sont réunis à Sinaia - Roumanie, les 1 et 2 février 2002, dans le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Conformément aux statuts du RIOB, approuvés lors de l'Assemblée Générale de Zakopane (Pologne, Octobre 2000), à l'article 11 en particulier et aux clauses de la Déclaration de Varsovie (22 et 23 juin 2001), les délégués ont approu-

vé la création d'un Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale ("CEENBO").

M. Costica SOFRONIE a été élu Président du "CEENBO".

Conformément à l'Article 4 des statuts du "CEENBO", la Compagnie Nationale "Apele Romane" a proposé d'héberger le siège de l'Association à Bucarest.

Les participants ont exprimé leur intérêt pour les principales activités du "CEENBO" permettant de :

- ❖ renforcer les relations entre membres du RIOB de Pays voisins d'Europe Centrale et Orientale ;
- ❖ de faciliter la mise en œuvre du Programme Associé GWP/RIOB ;
- ❖ d'organiser des séminaires techniques sur les étapes et problèmes rencontrés dans la mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE (DGE) ;
- ❖ d'échanger des informations sur les structures institutionnelles de chaque Pays du "CEENBO" afin d'appliquer la DCE ;
- ❖ de développer des programmes d'information et de formation pour la sensibilisation du public et des élus.

Un séminaire technique s'est tenu à l'occasion de l'Assemblée Générale. Il a porté sur les thèmes suivants :

- l'état d'avancement du Programme Associé GWP/RIOB en Europe Centrale et Orientale ;
- la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau ;
- la politiques de tarification de l'eau ;
- le système d'information et de documentation "AQUADOC-INTER".

La mise en œuvre de la Directive-Cadre en Europe Centrale et Orientale

Les participants à l'Assemblée de Sinaia ont inscrit l'organisation d'ateliers sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne parmi les activités prioritaires du "CEENBO".

L'application de la Directive-Cadre fait, en effet, l'objet de nombreux travaux, au niveau communautaire comme au niveau de chacun des Etats-Membres, au travers de groupes thématiques et de réunions de coordination des Directeurs de l'Eau européens, auxquelles sont associés les Directeurs de l'Eau des Pays Candidats.

Un premier atelier s'est déroulé les 4 et 5 juillet 2002 à Varsovie (Pologne). Il a été inauguré et présidé par Tomasz Walczykiewicz, Directeur de l'Eau au Ministère polonais de l'Environnement ; il a été animé par Daniela Radulescu, Secrétaire du "CEENBO" et Josiane Mongellaz, responsable du projet à l'OIEau.

Cet atelier s'adressait aux responsables des Ministères, Offices Nationaux et Territoriaux et Organismes de Bassin des Pays Candidats et a réuni une trentaine de participants, chargés de préparer la mise en application de la Directi-

ve-Cadre dans leurs pays respectifs. Il a porté sur le thème de "l'analyse des pressions anthropogéniques significatives et de leurs impacts", cette analyse devant figurer dans "l'état des lieux" à présenter pour chaque district hydrographique en 2004.

Du côté français ont participé des représentants des Agences de l'Eau (Délégation à Bruxelles, Agence Loire-Bretagne), de l'IFEN, du Centre Thématique Européen sur l'Eau, tous membres des groupes de travail européen sur l'analyse des pressions et de leurs impacts, et de l'OIEau.

L'atelier a permis :

- de favoriser la diffusion auprès des Pays Candidats d'une information à jour sur les questions qui se posent dans l'application de la Directive, de présenter les travaux en cours au niveau communautaire pour une lecture commune des exigences de la Directive et la préparation de guides d'application.
- de présenter les résultats du groupe de travail français : analyse de la situation actuelle au niveau des bassins et des évolutions nécessaires, développement de méthodologies communes d'application, étude de cas, ...

- d'échanger entre organismes de bassin des Pays Candidats les expériences et de faire connaître leur analyse des problèmes que posera l'application de la Directive sur ce volet en Europe Centrale et Orientale.

Un deuxième atelier a été organisé les 14 et 15 novembre 2002 à Calimanesti, Roumanie, conjointement avec la tenue du Bureau annuel du "CEENBO". Il portait sur "les étapes de la mise en œuvre de la Directive-Cadre et plus particulièrement sur l'élaboration de l'état initial et les caractérisations des masses d'eau".

Plus d'une vingtaine de délégués de 6 pays d'Europe Centrale et Orientale ont participé à ces travaux.

La synthèse des communications de ces deux ateliers a été mise sur CR-ROM et diffusée.



Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : riob2@wanadoo.fr

Site Internet RIOB :
www.riob.org

Colloque International L'eau en Montagne

Gestion intégrée des Hauts Bassins Versants

MEGÈVE (FRANCE) - 5 - 6 SEPTEMBRE 2002



Partant de la constatation que les montagnes sont les "châteaux d'eau de la planète" et qu'il faut y conduire des actions particulières d'aménagement et de gestion, 450 délégués, venus de 20 pays se sont réunis à MEGÈVE, Haute-Savoie-France, du 4 au 6 Septembre 2002, dans le cadre de "l'Année Internationale de la Montagne", et avec la participation de la FAO, de l'UNESCO, du "Global Water Partnership" et du Réseau International des Organismes de Bassin, afin de tirer un diagnostic de la situation et de formuler les propositions qui seront présentées au Forum Mondial de l'Eau de KYOTO, Japon, en Mars 2003.

Les montagnes présentent, en effet, des situations particulières :

- **Elles sont des zones de risques ;**
Avec la pente et le relief, conjugués avec une végétation souvent rase et fragile du fait d'un climat plus rude, les montagnes sont des zones d'intense érosion et de concentration rapide des eaux, qui forment les crues et inondations qui pourront être ravageuses pour les parties basses des bassins et les plaines.
- **La qualité des eaux se détériore ;**
La pollution des torrents et rivières en amont dégrade la qualité des eaux des fleuves en aval.
- **La compétition entre les usages de l'eau est vive ;**
Les stratégies des populations, voire des pays, sont de plus en plus concurrentes et "la solidarité amont-aval" est insuffisante !

Dans les montagnes sèches, l'irrigation traditionnelle est la première consommatrice d'eau et sa demande augmente.

Les "canons à neige" - garantie des débuts et fins de saisons des stations de ski - consomment d'énormes quantités d'eau à l'époque d'étiage d'hiver en montagne quand les besoins en eau des communes touristiques sont au plus haut avec l'arrivée de milliers de touristes !

Mais l'eau en montagne, au-delà des dangers qu'elle a fait courir depuis des siècles aux populations, est aussi une "source" de richesse et de développement. Une meilleure valorisation de ce potentiel permettra de contribuer à l'aménagement du territoire et à l'économie des zones de montagne.

Les solutions technologiques existent le plus souvent même si des progrès sont toujours souhaitables. Les principaux blocages sont essentiellement institutionnels et financiers.

Bien gérer l'eau des montagnes, c'est pouvoir mieux gérer l'eau des plaines et les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- 1 Les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule : c'est à ce niveau que doivent être organisées des actions concertées.
- 2 Une politique de gestion effective des ressources en eau doit se concevoir sur la durée et à long terme.
- 3 Le rôle et les compétences de chaque intervenant doivent être définis précisément, dans un cadre juridique modernisé et cohérent.

- 4 La participation des représentants des Autorités locales concernées, des différentes catégories d'usagers de l'eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que des associations porteuses d'intérêts collectifs de la société civile, doit être assurée au sein de conseils ou comités de bassin.
- 5 Des schémas directeurs, élaborés dans la concertation, la transparence, le consensus et la co-responsabilité, doivent fixer les objectifs à atteindre à moyen terme dans chaque grand bassin.
- 6 Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs et des bases de données complètes et faciles d'accès, ainsi que des programmes de recherche spécifiques, doivent être organisés.
- 7 La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la participation et la solidarité des usagers et des pollueurs, s'impose pour assurer la réalisation successive des programmes prioritaires d'intervention, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par les schémas directeurs de chaque bassin.
- 8 Les services collectifs d'eau potable, d'assainissement ou d'irrigation gagneraient à avoir une gestion industrielle et commerciale, notamment dans le cadre de formules de partenariat public-privé, et à facturer leurs prestations aux usagers à leur véritable coût avec les péréquations utiles pour permettre leur accès aux plus démunis.

Parmi toutes les propositions on peut aussi citer :

- l'expérimentation avec certaines communes d'une démarche de certification pouvant déboucher sur un label de qualité de la gestion de l'eau,
- la création d'un réseau de bassins pilotes à l'initiative de la FAO et l'Observatoire Européen des Forêts de Montagne,
- l'importance du développement des réseaux d'information internationaux sur l'eau, tels que notamment le Système Euro-Méditerranéen d'Information et de Documentation sur l'Eau (SEMIDE).

Megève, dont tous les participants ont souligné l'initiative, a été pressentie pour jouer un rôle de "point focal" des réflexions et les actions concrètes engagées sur l'eau en montagne et organiser dans cinq ans une nouvelle conférence pour tirer un bilan des évolutions et des résultats obtenus.

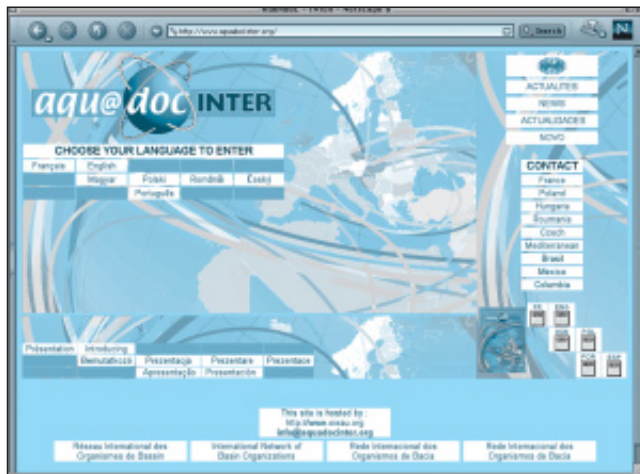


Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : dg@oieau.fr

Les Points Focaux Nationaux s'organisent en Europe Centrale et en France



La page d'accueil du portail : www.aquadocinter.org

À titre expérimental, le réseau AQUADOC-INTER met en synergie les centres d'information sur l'eau de Hongrie, Pologne, République Tchèque et Roumanie en Europe Centrale et Orientale et celui de l'OIEau en France.

Il s'agit de créer sur Internet un portail international multilingue d'accès à l'information et à la documentation sur l'eau des pays adhérents au projet.

Après les phases techniques d'études de faisabilité, les choix d'architecture et d'installation des outils, qui se sont déroulés de 2000 et 2001, le projet s'engage dans sa phase opérationnelle ; dans un CDRN (Centre Documentaire Réels National c'est-à-dire le Point Focal), l'équipe, constituée de 4 à 5 personnes de profils de compétences variées, se doit d'acquiescer toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement du réseau, dans le respect des contraintes communes et des objectifs internationaux.

Formation des Equipes

Le cycle de formation a débuté en février 2002 à Limoges où les administrateurs des bases d'information et des serveurs

de chaque pays ont suivi les cours spécialisés (indexation des bases, portage, exploitation sous Linux,...). Il y a eu ensuite la formation des webmasters accompagnés des chefs de projet à Prague fin avril, au sein du Ministère de l'Agriculture Tchèque qui est l'institution de tutelle de l'Agence de l'Eau Povody Moravy, Point Focal National de la Tchèque.

Lors de ces séances, le contrôle qualité a été abordé, ainsi que

les responsabilités de chacun au sein des équipes désormais désignées nominativement dans chaque centre, le webmaster étant "le chef d'orchestre", animateur principal du réseau dans son pays, autour duquel le gestionnaire de contenus, les documentalistes et bibliothécaires œuvrent pour la mise à jour des bases, l'établissement des liens, la collecte des textes juridiques et des publications, etc.

La création de produits spécifiques (lettres périodiques, répertoires d'adresses sur l'organisation de la gestion de l'eau et les opérateurs,...) relèvera de la phase 3, avec la mise en exploitation du réseau qui se déroulera d'Octobre 2002 à Juillet 2003, en s'appuyant sur les procédures communes et sur les tests qui seront pratiqués dans le cadre du projet régional français dans le Massif Central.



Les webmasters des points focaux d'Europe Centrale à Prague (Avril 2002)

MASSIF CENTRAL

Un réseau de spécialistes français de l'information sur l'eau se mobilise autour de l'OIEau

Parallèlement au développement international du système, l'Office International de l'Eau a identifié dans le Massif Central 10 pôles de compétences qui, alliés à ses propres moyens, seront conduits à jouer un rôle prépondérant dans le fonctionnement du réseau "AQUADOC" en France.

Dans les 5 régions du Massif (Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin), ils seront les acteurs privilégiés sur des thématiques qui leur sont propres tels que : les inondations, la gestion locale de l'eau, la socio-économie de l'eau, les technologies de traitement, le droit de l'eau, ... pour n'en citer que quelques uns parmi une dizaine de sujets phares.

Le rôle de chaque pôle est alors :

- d'animer sur le réseau en organisant des services en Anglais et en Français, et éventuellement en Espagnol,
- de collecter des informations pertinentes sur chaque sujet et les diffuser sur le réseau,
- de définir une politique éditoriale électronique commune (mise en commun d'articles, extraits de rapports, littérature grise, lettre d'information, ...),
- de s'afficher clairement comme principaux partenaires de leurs homologues en Europe Centrale et Orientale, mais aussi demain dans les pays de l'Union Européenne et du Bassin Méditerranéen couvert par le SEMIDE qui suit la même logique.
- de fidéliser les rapports entre des "e.communités" qui se forment autour des thématiques visées, ... et de créer ainsi des liens forts, des partenariats et des joint-ventures en favorisant des synergies à moindre coût et en établissant des relations durables.

A moyen terme (2003/2004), ce seront ainsi plus de 50 personnes qui se mobiliseront pour créer de l'information et des échanges sur le réseau "AQUADOC-INTER".



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

<http://www.aquadocinter.org>

"ALMA" ET "IMER" Deux projets de Recherche et de Développement pour les réseaux SEMIDE et AQUADOC-INTER

L'OIEau participe à la mise en place depuis 3 ans des réseaux d'échanges d'information et de savoir-faire sur l'eau sur le bassin méditerranéen grâce au SEMIDE (en partenariat avec le Cedex - Espagne et Sogesid - Italie), et sur l'Europe Centrale et l'Amérique Latine grâce à AQUADOC-INTER.

Ces réseaux, qui s'appuient sur l'Internet et les nouvelles technologies de l'information, doivent disposer des outils très performants :

- Le multilinguisme de l'information et des échanges,
- Un système réparti entre des points focaux nationaux dans chaque pays concerné,
- Un accès standardisé pour tout usager du réseau,
- Un réseau d'échange professionnel "haut de gamme" apportant une plus value par rapport aux moteurs de recherches généralistes classiques.

Des objectifs communs

Les premières expérimentations et installations techniques réalisées avec les outils existants sur le marché (moteurs de recherche, accès multilingue en mode répartie, ...) montrent que l'évolution technologique est encore nécessaire, et

la dynamique de progression des NTIC d'année en année est là pour le prouver.

C'est en ce sens que ALMA, "Arabic Linguistic Multilingual Applications" pour l'échange d'informations dans le domaine du Tourisme et du développement durable, projet européen financé dans le cadre du programme INCOMED, et IMER, "Informations Multilingues En Réseau", projet financé par la France dans le cadre du programme RNRT du Ministère de l'Industrie et de la Recherche, viennent d'être lancés avec comme objectifs communs :

- de simplifier l'accès à des systèmes d'information distribués et parfois hétérogènes.
- de mettre en place un moteur de recherche trilingue en anglais, arabe, français.
- d'intégrer le fonctionnement de ce moteur de recherche trilingue avec un moteur de traduction assistée par ordinateur qui permettra la traduction "à la volée" des textes sélectionnés si l'utilisateur le demande.
- de favoriser le classement pertinent de l'information quelque soit la langue et les sites sources visés (points focaux du réseau ou sites web sur l'eau).

Les partenaires

Ces 2 projets sont conduits avec les mêmes partenaires : le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) à travers son Laboratoire d'Ingénierie de la Connaissance Multimédia Multilingue (LIC2M), SYSTRAN, société spécialisée dans la traduction "automatique" et de notoriété mondiale, NAUTITIA (pour l'industrialisation des outils résultants) et l'OIEau.

Pour le projet ALMA, les pays cibles au Maghreb et au Machrek sont la TUNISIE et la JORDANIE où des partenaires locaux ont été associés (ingénierie linguistique et informatique). L'Italie représentée par HYDROCONTROL dans ALMA se chargera des spécifications ergonomiques et de la construction des bases spécifiques liées au tourisme et au développement durable, lignes directrices particulières du programme INCOMED, qui recoupe l'économie et la gestion des ressources naturelles, dont l'eau.

Ces 2 projets se dérouleront parallèlement de fin 2002 à fin 2004 avec la mise en œuvre de technologies actualisées et innovantes dans le cadre du SEMIDE et d'AQUADOC-INTER, brisant ainsi les frontières linguistiques avec le monde Arabe.



Office International de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

| | | |
|--|--|---|
| <p>1 LES POMPES CENTRIFUGES Entretien et maintenance</p> <p>2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES dans les réseaux d'adduction d'eau Techniques et méthodes</p> <p>3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE Utilisation et contrôle de leur mise en oeuvre</p> <p>4 INSTRUMENTS DE MESURE dans le contrôle de la qualité des eaux Utilisation et entretien</p> <p>5 LE COMPTAGE La distribution de l'eau potable</p> <p>6 LA ROBINETTERIE Choix - Mise en oeuvre Entretien</p> | <p>7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT Conception - Réception Entretien - Réhabilitation</p> <p>8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION Des eaux usées urbaines Contraintes d'exploitation</p> <p>9 L'OZONATION DES EAUX Principe, exploitation et maintenance des installations</p> <p>10 LA CHLORATION DES EAUX Principe, exploitation et maintenance des installations</p> <p>11 LA TELEGESTION DES RESEAUX Principe, matériels et équipements, exploitation</p> <p>12 POSE DES CANALISATIONS Pour l'adduction et la distribution de l'eau potable</p> | <p>14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR Traitements et conditionnement</p> <p>15 LES POMPES Démarrage, arrêt, variation de vitesse</p> <p>16 LE DIOXYDE DE CHLORE Production - Utilisation Contrôle</p> <p>17 LA SURPRESSION Principe - Applications Dimensionnement</p> <p>18 LE POMPAGE DES EAUX USEES Conception - Réception Entretien et maintenance</p> <p>HS QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?</p> |
|--|--|---|



Commande

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr



Afrique

"EUCAP"

Un succès dans les pays ACP

Un financement européen

Le programme "EUCAP" financé par la Commission Européenne et la Coopération internationale du Royaume Uni, DFID, vise à introduire la pratique d'une **approche stratégique** dans la gestion des projets d'alimentation en eau et d'assainissement des pays en voie de développement.

"EUCAP" est confié à un groupement international emmené par HR Wallingford - UK, avec IRC-Delft, l'OIEau - Paris, Netwas-Nairobi - Kenya, le NCWSTI Polokwane - République Sud Africaine, le CEFOC groupe EIER Ouagadougou - Burkina Faso.

L'Approche Stratégique : qu'est ce que c'est ?

L'Approche Stratégique pour une gestion durable, efficace, et équitable des ressources en eau est la trame des "lignes directrices" sur laquelle se base la nouvelle politique européenne de coopération. Dans les "lignes directrices" sont mises en évidence les six principes directeurs utilisables au niveau des programmes et des projets. Ce sont les principes institutionnels et de gestion, sociaux, économiques et financiers, environnementaux, d'information, d'éducation et de communication, et technologiques.

Cette approche stratégique s'adresse à des projets correspondants aux quatre "cadres de programmation" du budget de la CE :

- L'évaluation des ressources en eau et planification,
- Les services de base d'alimentation en eau et d'assainissement en hydraulique villageoise,
- Les services municipaux d'eau potable et d'assainissement,
- L'utilisation agricole des eaux.

Elle s'appuie sur la méthode officielle de Gestion du Cycle des Projets de la CE, et sur des cadres logiques de référence.

Neuf ateliers de sensibilisation

Cinq ateliers de sensibilisation à l'approche stratégique de la CE pour la gestion des projets de développement de la ressource en eau ont déjà eu lieu en anglais et en français : dans les Iles Samoa, dans le Pacifique, en Février 2002, à Nairobi pour les pays de l'est africain, et à Pretoria pour ceux du sud de l'Afrique, en Mars 2002, à Ouagadougou pour les pays du programme de lutte contre la désertification, en Mai 2002, et enfin à Djibouti en Juin 2002. Ils ont chaque fois réunis de trente à quarante responsables de projets.

Quatre autres ateliers sont prévus au Nigeria, à St. Domingue, en Afrique Centrale et dans un pays lusophone.

Les stages de formation pratique

Les premiers stages sur cette approche stratégique, d'une durée de 2 semaines, ont eu lieu en Juillet 2002 au centre de formation du Netwas à Nairobi, et au centre de formation NCWSTI à Polokwane (RSA), et en Octobre 2002 à Ouagadougou au CEFOC.

Les premiers participants ont été pris en charge par le programme "EUCAP". Ils ont eu l'occasion de confronter leurs propres projets non seulement aux méthodes et recommandations de la communauté internationale, mais aussi à l'appréciation de leurs pairs. Il en résulte une amélioration sensible des projets et des progrès de la qualité de la programmation. Les projets se trouvent ainsi mieux financés, et plus vite.

Le succès de la méthode conduit à prolonger l'action entreprise à la zone "ALAMED" dans un pays d'Amérique latine, un d'Asie du Sud Est, et un du Proche Orient.

DJIBOUTI

"Le pays de la soif"

Pointe de la "Corne de l'Afrique", la République de Djibouti ne remplit plus la une des journaux : la paix est heureusement revenue, et la reconstruction du pays est entamée. L'activité économique reste fondée sur l'activité portuaire du débouché de l'Ethiopie, et sur l'existence d'une importante base militaire de l'OTAN.

Mais l'eau manque de plus en plus.

La nappe côtière est surexploitée : 14 Mm³/an au lieu des 10Mm³ de recharge moyenne. Elle s'abaisse, et se salinise. L'organisation de la distribution de l'eau est répartie en de nombreuses administrations concurrentes. Les gaspillages, les fuites, les retards de paiement sont la règle.

La Commission Européenne a consacré l'essentiel de son intervention au titre du 9^{ème} FED au secteur de l'eau :

- 1 Adoption d'une politique sectorielle cohérente de l'eau et de l'assainissement ;
- 2 Mise en place de structures de gestion et de coordination efficaces ;
- 3 Réhabilitation du réseau d'AEP de la ville de Djibouti et extension des réseaux d'assainissement dans les quartiers pauvres de la ville ;
- 4 Restructuration de l'ONED et privatisation en concession après rétablissement financier ;
- 5 Amélioration de l'environnement urbain ;
- 6 Meilleure connaissance des données pluviométriques, de la nappe de Djibouti et contrôle de sa qualité et des eaux marines ;
- 7 Etudes des ressources alternatives, y compris le dessalement de l'eau de mer en mobilisant l'énergie éolienne ;

Dans le cadre du programme "EUCAP", un atelier de sensibilisation, réunissant une trentaine de participants, a eu lieu en Juin 2002, animé par le CEFOC et l'Office International de l'Eau.

Il a été convenu de travailler d'urgence sur la programmation et d'organiser une nouvelle session de perfectionnement à l'approche stratégique.

BURKINA FASO

La gestion intégrée entre en pratique

Emmenés par la Coopération danoise, les pays de l'Union Européenne, de conserve avec les autorités burkinabées, abattent un travail efficace en faveur d'une politique intégrée de gestion des ressources en eau. Réunions de concertation, ateliers de sensibilisation, échanges de savoir faire, facilitent les projets communs pour faire plus vite et mieux.

Sensibilisation à la gestion de projets

Dans le cadre du programme "EUCAP", un atelier de sensibilisation, animé par le CEFOC et l'Office International de l'Eau, a été organisé en Mai 2002 pour 36 responsables des 9 pays impliqués dans le Programme Régional Solaire (PRS) de la Commission Internationale de Lutte

contre la Désertification dans le Sahel (CILS) (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) qui ont travaillé ensemble pendant 3 jours dans les superbes locaux du CREPA de Ouagadougou.

Les participants ont manifesté leurs souhaits d'une meilleure introduction à la Gestion du Cycle de Projet (GCP) de la CE, d'un approfondissement des procédures d'aide de la CE et des autres bailleurs de fonds et de formation à la rédaction des termes de références des projets, à la conception des "cadres logiques" économiques et financiers et sur les coûts d'exploitation de l'alimentation villageoise.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



Afrique

CÔTE D'IVOIRE

Mise en œuvre du Code de l'Eau

La Direction des Ressources en Eau (DIREau) du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) a repris les attributions de l'ancien Haut-Commissariat à l'Hydraulique.

Elle est chargée notamment de la mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des ressources en eau et plus particulièrement du Code de l'Eau Ivoirien.

Pour ce faire, elle devra organiser les instruments juridiques, institutionnels, réglementaires, techniques et financiers nécessaires.

Suite à plusieurs réunions de travail, d'abord avec le Haut-Commissaire de l'Hydraulique puis avec la DIREau, un programme d'appui a été élaboré avec le Ministère français des Affaires Etrangères.

Ce programme comprend deux axes :

- **La consolidation du schéma institutionnel.** Le contexte institutionnel a été analysé, en particulier les rôles et les interactions de chacune des nouvelles structures mises en place par le Gouvernement en tenant compte de l'analyse préliminaire d'un système de redevances basé sur la quantité d'eau et sur les pollutions rejetées dans le milieu.
- **L'appui technico-administratif et juridique à la sous-direction des affaires institutionnelles et réglementaires,** créée au sein de la DIREau, pour la préparation de différents documents nécessaires à la mise en œuvre du Code de l'Eau.

"WUP"

"Water Utilities Partnership"

Le programme "WUP" avait été initié par l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE), le Centre Régional pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) et le "Training and Networking Development" (TREND).

L'OIEau est intervenu pour les réformes du secteur de l'eau entre 1999 et 2002.

A ce titre, il a appuyé le secrétariat du "WUP" à Abidjan pour la mise en place d'une **Unité d'Observation et d'Évaluation Institutionnelle (UOEI)** disposant d'une bibliothèque de références.

Pour alimenter cette bibliothèque, un réseau de professionnels du secteur de l'eau africain a été activé.

Parmi les missions de l'OIEau, qui se sont terminées en juin 2002, on peut citer la définition des groupes cibles, l'identification et la recherche de l'information et des expériences disponibles et leur diffusion, ainsi que l'évaluation des procédures de fonctionnement du pôle documentaire et le développement des moyens d'échange et des services en ligne (site web).



Asie Centrale

KAZAKHSTAN

Une Gestion Transfrontalière du bassin de l'Irtych



Ce projet a pour objectif d'aider le Kazakhstan et la Russie à concevoir et mettre en place une gestion intégrée et transfrontière des ressources en eau du fleuve Irtych, pour assurer le développement durable des activités qui en dépendent.

Les bénéficiaires attendus sont :

- ❖ **Socio-économiques :** au niveau national, renforcement des connaissances de l'expertise nationale en matière de conception et de mise en place d'outils de gestion des ressources ; au niveau local, amélioration de la qualité de l'eau potable et optimisation des activités piscicoles, agricoles et industrielles.
- ❖ **Écologiques :** au niveau régional, amélioration de la gestion commune des eaux polluées ; au niveau local, un débit plus régulier et une meilleure qualité de l'eau auront des impacts positifs sur la faune et la flore.
- ❖ **Institutionnels :** au niveau binational, concertation régulière entre les deux pays sur la gestion des eaux de l'Irtych ; au niveau national, mise en place d'une gestion par bassin des eaux de l'Irtych dans chaque pays.

Après la signature d'un protocole d'accord en 1999 sur la gestion transfrontière du bassin de l'Irtych entre la Fédération de Russie, la république du Kazakhstan et l'Agence Française de Développement, le groupement, qui réunit l'OIEau, SAFEGE et ANTEA, a été chargé de l'assistance technique à la mise en œuvre de la part française de ce projet, financé à hauteur de 1,000 M€ par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Le projet comporte :

- La mise à disposition à temps partiel d'experts du consortium de façon à fournir une assistance technique aux parties impliquées dans le projet au sein de groupes de travail (monitoring, modélisation, observatoire de bassin, institutionnel) ;
- Des campagnes de mesures ponctuelles et la fourniture d'équipements légers ;
- L'organisation de réunions de concertation et de suivi ;
- Le renforcement des capacités des institutions impliquées.

Trois réunions internationales ont été organisées en octobre 2001 (Omsk), avril 2002 (Oust Kamenogorsk) et octobre 2002 (Pavlodar). Le point sur l'é-

tat d'avancement des travaux du projet, les nouvelles orientations et activités ainsi que les besoins en matériels nécessaires à la poursuite du projet ont été définis et validés à chaque réunion.

Le projet des statuts de la **Sous-Commission de l'Irtych** a été élaboré et présenté en plénière à la Commission Internationale Russo-Kazakh pour la gestion des eaux transfrontalières à l'occasion de la réunion anniversaire (10 ans) qui s'est tenue à Petropavlovsk les 3 et 4 octobre 2002.

Une **délégation de 12 représentants Russes et Kazakhs** ont participé à un voyage d'étude en France du 15 au 26 octobre 2002. Ils ont rencontré les principaux acteurs de l'eau français et européens (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, les Agences de l'Eau, les DIREN, CARING, la Commission du Rhin, le BRGM, la SAFEGE et enfin l'OIEau).

La prochaine réunion internationale de la Sous-Commission est prévue en avril 2003 à laquelle sera présenté un point sur l'état d'avancement des travaux des groupes institutionnel, monitoring, système d'observation du bassin et modèle hydraulique.

LAOS

Quelle formation pour l'eau potable et de l'assainissement ?



L'objectif majeur de ce Projet de Formation est donc de permettre :

- d'améliorer la gestion des réseaux (planification et management) et le niveau des compétences techniques (O&M, qualité de l'eau) ;
- de préparer les responsables aux enjeux de l'assainissement ;

Dans le cadre de la coopération avec la République Démocratique Populaire Lao, les Autorités Françaises apportent leur soutien à la réalisation d'un projet de formation des personnels de Nam Papa (société d'eau), non seulement dans le domaine de l'eau potable, mais aussi dans celui de l'assainissement indispensable au bien-être de la population comme au développement du Pays.

- de permettre à Nam Papa d'améliorer ses services aux usagers.

Afin de mieux préciser les conditions de réalisation d'un tel projet, l'Agence Française de Développement (AFD) a financé une Etude de Faisabilité, confiée, après appel d'offres, au groupement OIEau (pilote)-BCEOM.

Cette étude, en voie d'achèvement, comporte : un diagnostic institutionnel, des enquêtes sur les besoins en formation et les projets en cours, et la définition des différentes options envisageables, ainsi que la faisabilité détaillée de la solution retenue.

Les résultats

Les besoins ont été analysés en terme de priorités et un "Schéma Directeur de la Formation pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement" à court, moyen et long termes a été approuvé par Nam Papa, son autorité de tutelle, le Ministère des Communications, des Transports, des Postes et de la Construction (MCTPC), et l'Autorité Nationale de l'Eau Potable (ANEP, ou WASA).

Parmi les priorités on peut citer :

- la réduction des pertes d'eau (recherche de fuites, comptage), l'amélioration de la performance commerciale de Nam Papa (systèmes de tarification, procédures de gestion commerciale), l'amélioration

de la qualité de l'eau distribuée et des performances dans la gestion technique des ouvrages ;

- le développement d'indicateurs de performance, de nouvelles technologies (SIG, ...), des techniques financières et des pratiques comptables ;
- la sensibilisation à l'assainissement et l'analyse des différentes techniques d'épuration des eaux usées.

La solution retenue

Après analyse des avantages et inconvénients des différentes variantes proposées, les Autorités Lao, lors d'une réunion tenue à Vientiane le 20 Septembre au siège de Nam Papa en présence de représentants français (AFD et Mission Economique), ont retenu la création d'un Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau à Vientiane, sous l'autorité de Nam Papa.

Ce Centre serait progressivement doté de plates-formes pédagogiques selon la priorité des besoins définis par les enquêtes et approuvés par les Autorités Lao. Il comprendrait :

- des salles de cours et de documentation, des bureaux, une salle informatique et un laboratoire ;
- différents halls techniques spécialisés : réseaux de distribution d'eau potable, mécanique, pompage, mesures et automatisme ;
- des plates-formes d'entraînement sur réseaux d'eau potable et des pilotes de traitement des eaux potables et d'eaux usées (2^{ème} phase) ;
- une structure d'hébergement des stagiaires : hébergement, restauration ;

Il est en outre prévu une assistance technique pour l'élaboration du projet détaillé du centre, l'installation des infrastructures pédagogiques, la formation de formateurs, l'organisation de visites techniques, et la livraison de kits pédagogiques, le pilotage et la coordination des actions.

Le coût du projet est actuellement chiffré à environ 1,9 million d'euros.

Bassins de la Nura et de l'Ischim

Une étude de faisabilité, demandée par la Banque Mondiale au BCEOM avec l'appui de l'Office International de l'Eau, en vue de l'attribution d'un prêt de 52 millions de dollars au Kazakhstan, visait à définir les travaux à entreprendre afin de permettre aux usagers de l'eau des bassins de la Nura et de l'Ischim, et notamment de la capitale Astana, de disposer d'une ressource en eau saine et suffisante.

Les thèmes compris dans cette étude concernaient le nettoyage de sites contaminés par le mercure sur la Nura dans la région de Temirtau (Karaganda), la réhabilitation du barrage d'Intumak avec la réalisation d'un déversoir de crues et des mesures particulières pour le stockage des sédiments pollués par le mercure, le développement et l'adaptation du réseau de mesure qualitatif et quantitatif et des mesures institutionnelles en vue de favoriser la protection et la meilleure gestion des ressources en eau.

Diverses solutions pour l'élimination et le confinement des matériaux pollués ont été proposées, accompagnées d'estimation de coûts, et, en matière institutionnelle, une gestion par bassin avec mise en œuvre de dispositions financières incitatives a été préconisée.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



Amérique Latine

DU RIO BRAVO À LA PATAGONIE

La formation aux métiers de l'eau et de l'assainissement s'organise

Le diagnostic

Le diagnostic est bien souvent semblable dans de nombreux pays du monde, et également vrai en Amérique Latine :

- ❶ Les besoins opérationnels en Formation Professionnelle des personnels des secteurs de l'eau et de l'assainissement sont très importants et dans tous les domaines ;
- ❷ Leur satisfaction apparaît comme absolument indispensable compte tenu de la demande de qualité du service émanant des citoyens et aux besoins d'amélioration des résultats annuels d'exploitation des Entreprises d'eau, qu'elles soient publiques ou privées ;
- ❸ L'offre de formation actuelle ne répond pas, de manière systématique et cohérente, à la diversité de ces besoins. **En clair, il n'y a pas aujourd'hui d'offre complète pour couvrir l'ensemble des besoins des personnels de ce secteur**, tant en variété que par catégorie de travailleur, en particulier pour la formation pratique des employés d'exploitation et de maintenance.
- ❹ Au delà, les prestataires existants de formation ne disposent pas des infrastructures pédagogiques qui permettraient de mettre systématiquement les stagiaires en situation réelle d'apprentissage par un enseignement pratique.

Aujourd'hui une offre de formation devrait avoir 2 objectifs complémentaires :

- ❖ Renforcer les capacités professionnelles des personnels des services,
- ❖ Créer dans les pays les nouveaux outils requis dans le cadre des nouvelles politiques nationales de développement du secteur de l'eau.

Une réponse appropriée

La Création d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau qui est bien souvent une solution appropriée : de droit local et préférentiellement sans but lucratif, il permet d'accueillir les stagiaires dans une structure moderne utilisant les meilleurs outils pédagogiques, faisant appel à des formateurs locaux travaillant dans la langue du pays.

Plutôt que d'envoyer de façon sporadique, des petits groupes se former en Europe ou aux Etats Unis, à des coûts rédhibitoires, il s'agit là d'une réponse durable, économiquement intéressante et à la hauteur des enjeux de formation de plusieurs milliers au moins de professionnels de l'eau dans chaque pays.

En outre, l'existence d'un tel Centre de Formation sur l'eau n'enlève en rien la possibilité de développer des synergies intéressantes avec les acteurs de la formation déjà existants sur place. Un tel Centre peut aussi s'impliquer dans le cadre de la formation et de l'information des élus et les représentants des usagers de l'eau.

Certes, cela implique un investissement initial. Mais il est à considérer au regard du coût qu'impliquerait la continuité des pratiques actuelles dans les pays.

La Compétence de l'Office International de l'Eau est maintenant largement reconnue aux différents stades du processus :

- **Identification** des besoins en formation, que ce soit au niveau d'une entreprise ou au niveau national,
- **Inventaire** de l'offre existante,
- **Montage** de plans prioritaires de formation,
- **Conception** juridique, institutionnelle, pédagogique et technique de Centres Nationaux et Régionaux de Formation aux Métiers de l'Eau.

Le Continent Latino-Américain

Après les coopérations engagées avec la Pologne et la Roumanie ou avec l'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya ou le Nigeria, **de nombreux projets émanent dorénavant du continent latino-américain.**

Ainsi, après **la création du Centre Mexicain de Formation à l'Eau et l'Assainissement à Texcoco-Mexico** à l'initiative de la "Comisión Nacional del Agua", qui a vocation à accueillir des stagiaires de tout l'Isthme Centraméricain, divers autres projets ont avancé :

- ➔ **au Brésil**, où l'étude de faisabilité, réalisée en 2001/2002 en partenariat avec le Secrétariat des Ressources Hydriques du Ministère de l'Environnement et l'Université de Brasilia, confirme le diagnostic global décrit ci-dessus et l'importance du marché intérieur potentiel. L'Agence Nationale de l'Eau soutient maintenant le projet dans une perspective d'élargissement du partenariat.
- ➔ **Le Venezuela** a d'ores et déjà fait appel en 2000 à l'OIEau pour la conception d'une stratégie de réponse aux besoins de formation. L'idée d'une Ecole Nationale de l'Eau fait son chemin.
- ➔ **au Chili**, où, au-delà d'un diagnostic plutôt favorable sur la qualité du service en eau potable, des besoins en formation n'en sont pas moins clairement exprimés.

L'étude préalable d'un **Centre Chilien de Formation aux Métiers de l'Eau** réalisée en 2002 en partenariat avec l'Institut National d'Hydraulique (INH) et le Ministère des Travaux Publics (MOP) est tout à fait encourageante. La notion de Centre à vocation régionale pour le Cône Sud (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay) semble également intéressante.

La prise de conscience des besoins de formation professionnelle est en cours. Dans une période où beaucoup s'interrogent sur :

- **les solutions** à apporter pour réaliser les investissements nécessaires et améliorer la qualité des services, en eau potable et en assainissement ;
- **les conditions** d'un partenariat public-privé ;

La création d'un Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau s'avère une solution généralement consensuelle, nécessaire et tendant vers le développement durable.



Le Centre Mexicain de Formation aux Métiers de l'Eau et de l'Assainissement ("CEMCAS") - Mexique

MEXIQUE

Le Centre Mexicain de Formation aux Métiers de l'Eau et de l'Assainissement ("CEMCAS")



Dans le cadre de l'assistance technique et pédagogique apportée par l'OIEau auprès de son homologue mexicain (le CEMCAS), l'année 2002 a été marquée par la réception en France de l'ensemble des cadres dirigeants du "CEMCAS" et de la totalité de ses Formateurs afin de leur faire découvrir dans le détail le fonctionnement ainsi que l'organisation pédagogique du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau à Limoges et La Souterraine, ainsi que du Centre de Formation de la Compagnie Générale des Eaux à Romorantin (qui a pu présenter et expliquer sa récente évolution comme Centre de Ressources) et de rencontrer à Paris les Responsables de ONDEO-SUEZ et de VIVENDI et les Autorités françaises en charge de ce programme de coopération bilatérale.

Ces visites ont aussi donné l'occasion à nos collègues mexicains de rencontrer en direct, et sur plusieurs journées, la très grande majorité des Industriels ayant effectué des dons de matériels et d'équipements au "CEMCAS", ce qui leur a permis d'apprécier les performances des technologies françaises.

Bien entendu, l'OIEau a continué également ses actions d'appui auprès du

"CEMCAS" en effectuant diverses missions portant sur les objectifs suivants :

- Une offre de formation enrichie sur le thème de la "Gestion commerciale des Services d'eau" que la "Comisión Nacional del Agua" (CNA) a sélectionné comme l'une de ses priorités nationales (A signaler des donations par les industriels français, de progiciels de gestion des abonnés de dernière technologie - Gestion de la Relation Client).
- La mise en œuvre du programme national de formation "Platino" financé par la Banque Mondiale pour la gestion de plusieurs aquifères.
- L'évaluation de l'organisation pédagogique du "CEMCAS", au terme de sa "première année de fonctionnement" et les préconisations quant à l'amélioration de ses performances.

Le nouveau Directeur Général du "CEMCAS", Monsieur Marcos CERRILLO ROMERO, a pris ses fonctions à partir de Mars 2002.

Il s'est fixé comme priorité absolue le développement commercial du "CEMCAS", dont en particulier l'extension de son réseau de clients, ainsi que le renforcement des moyens de communication avec ses commanditaires.

En parallèle, l'OIEau a finalisé les conditions d'envoi des matériels et équipements des donateurs industriels français.

Une mission réalisée début Août 2002 a permis, avec le soutien des Services de l'Ambassade de France et des Services spécialisés de la "CNA", de résoudre les derniers détails juridiques et administratifs autorisant ces importations.

C'est ainsi qu'un premier lot de conteurs de matériels est arrivé au Mexique courant Septembre 2002.

Dès le troisième trimestre 2002, l'OIEau a envoyé des formateurs spécialisés pour aider leurs collègues mexicains à installer, utiliser et valoriser ces équipements français.

Les premiers kits pédagogiques correspondants aux cours prioritaires - traduits et adaptés au contexte mexicain - ont été remis au CEMCAS.

Un conseiller français au CEMCAS

Dans le cadre des accords franco-mexicains, et pour appuyer nos collègues formateurs mexicains dans la mise en place de formations pratiques nécessaires à l'amélioration des compétences des employés des services publics locaux, VIVENDI Environnement a détaché auprès du CEMCAS un expert expérimenté en qualité de conseiller technique et pédagogique.

Il s'agit d'Alain VIBERT - 55 ans - Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie (1970) qui, après avoir été chef du Laboratoire de Traitement des Eaux du Centre Régional d'Orléans, a exercé au Département Etudes et Ingénierie, puis au service des Relations Internationales, tant pour le traitement de l'eau que pour l'étude des réseaux, du SEDIF - le Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Il partagera son expertise et son expérience concrète de la distribution d'eau potable avec ses collègues du CEMCAS pendant les deux années qui viennent, puis un de ses homologues d'ONDEO-SUEZ lui succédera.

CHILI

Etude de faisabilité d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau

Le Chili est le pays d'Amérique Latine le plus avancé dans la participation du secteur privé dans le domaine de la gestion des services d'eau. Des entreprises opèrent depuis plusieurs années et y desservent la grande majorité des habitants.

Dès qu'elles s'impliquent, les entreprises privées recherchent bien entendu une rentabilité aussi rapide que possible et donc une efficacité maximum immédiate. Cette recherche de l'efficacité doit se traduire par la mise en place de politiques de formation qui à l'échelon de l'entreprise ou à l'échelon national conduira à proposer au personnel des entreprises assurant le service de l'eau, l'acquisition ou la mise à niveau de connaissances dans des conditions optimales.

Ainsi, un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau doit avoir comme mission principale d'offrir des formations cour-

tes, parfaitement ciblées, très opérationnelles facilitant la mise en œuvre efficace de plans de formation pluriannuels pour les personnels des entreprises d'eau en s'adressant à tous leurs échelons hiérarchiques.

L'étude de faisabilité d'un tel centre a porté sur :

- une analyse du secteur de l'eau et de l'assainissement,
- une évaluation des besoins exprimés en matière de formation professionnelle,
- la description du projet et de sa mise en œuvre: équipements, infrastructures et installations pédagogiques, assistance technique et pédagogique au démarrage des activités du centre, formation de formateurs,
- le budget prévisionnel des investissements et actions d'accompagne-

ment ainsi que les budgets de fonctionnement.

Cette étude a été menée en étroite concertation avec les autorités chiliennes: Direction de l'Eau du Ministère des Travaux Publics (MOP) et Institut National d'Hydraulique (INH), l'Ambassade de France, ainsi que les partenaires français comme le groupe Suez-Ondeo à travers sa filiale Aguas Andinas qui dessert près de 50% de la population chilienne.

Le dossier réalisé fait l'objet d'une demande de financement sur crédit FASEP pour une réalisation effective du centre.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



Amérique Latine

MEXIQUE

"Centros de Información y Consulta sobre el Agua - CICA"

Depuis plusieurs années, la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CNA) a entrepris une large réforme du secteur de l'eau qui comprend, entre autres, la création et le développement de Conseils et de Commissions de Bassin, au niveau des principaux bassins, sous-bassins et aquifères du pays.

Ces organismes, composés de représentants des autorités fédérales, étatiques et municipales et des divers utilisateurs de l'eau, sont des lieux de concertation pour la planification et la gestion des ressources en eau par bassin.

Afin qu'ils puissent disposer de l'information nécessaire aux prises de décision et que l'information du public puisse être assurée, les "Règles d'Organisation et de Fonctionnement des Conseils de Bassin" avaient prévu la mise en place de "Centres d'Information et de Consultation sur l'Eau" dénommés CICA (Centros de Información y Consulta sobre el Agua).

Dans la phase d'étude préalable à la création de ces centres d'information, la "CNA" a souhaité prendre en considération le savoir faire et l'expérience française en matière de gestion des données et des informations sur l'eau. Ainsi, au cours des 2 dernières années (2001/2002), sur financement du Ministère Français des Affaires Etrangères et de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), divers experts de l'OIEau sont intervenus en missions

ponctuelles au Mexique afin d'appuyer la "CNA" dans la "conceptualisation" de ces centres qui devront assurer 3 fonctions principales :

- ❶ La gestion du Système d'information pour la gestion intégrée des eaux par bassin (SIGIAC), avec la mise en place de bases de données, système d'information géographique, système d'information documentaire et portail Web ;
- ❷ Le secrétariat technique du Conseil de bassin avec, d'une part, l'organisation de la production des informations nécessaires aux prises de décision et, d'autre part, l'appui logistique pour l'organisation des réunions ;
- ❸ L'organisation d'actions de communication et d'éducation au niveau du bassin sur le thème de l'eau avec, entre autres, la mise en place de centres d'information et de concertation pouvant comprendre bibliothèques, espace d'exposition et de sensibilisation, ...

Au terme de cette phase, un premier programme de travail sur 3 ans est à l'étude pour une mise en œuvre effective de ces "CICA" sur divers bassins du Mexique, avec en priorité **un projet pilote pour le "CICA" du Conseil de Bassin de la Vallée de Mexico qui sera lancé dès 2003.**

Consolidation des Comités de Bassin

Le programme triennal de coopération franco-mexicaine sur l'eau, conclu entre la "Comisión Nacional del Agua" et l'Ambassade de France au Mexique vise à consolider des 25 nouveaux Comités de Bassin ("Consejos de Cuenca") mis en place sur l'ensemble du territoire mexicain.

Il est prévu notamment d'apporter un appui méthodologique pour l'élaboration des schémas directeurs et schémas de gestion des bassins (équivalents aux SDAGE et SAGE français) en prenant en compte la participation des usagers dans la gestion des ressources locales en eau.

Le Pays s'engage dans une profonde réforme d'un secteur de l'eau particulièrement stratégique pour l'avenir.

Dans le cadre de ces réflexions, les institutions mexicaines consultent de nombreux pays (Allemagne, USA, Hollande, Espagne, ...). L'expérience française de l'eau semble retenir l'attention pour ses possibilités méthodologiques et ses outils d'aide à la décision, propre à être adaptés au contexte local.

Les nécessités mexicaines dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydrographique (révision de la loi sur l'eau, appui aux Comités de Bassin, élaboration et mise en œuvre d'outils de planification et de gestion de l'eau à moyen/long terme au niveau du bassin) et la mise en place de "CICA" (Centres d'information des bassins) mettent en évidence le besoin de renforcer la coopération franco-mexicaine dans ce domaine.

BRESIL

Un Accord-Cadre OIEau / "Agência Nacional de Aguas" (ANA)

Lors d'une visite en France du 11 au 20 Février 2002, Monsieur Jerson Kelman, Président Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Eau (ANA) du Brésil, accompagné de deux de ses Superintendants, Jair Sarmiento et Felix Domingues, a pu découvrir la réalité de l'expérience française des Agences de l'Eau.

Les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhin-Meuse, l'EPALA, les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Ecologie ont reçu la délégation brésilienne et un accord pluri-annuel de coopération institutionnelle a été signé avec Jean-François Donzier, Directeur Général de l'OIEau.

Cet accord sera mis en œuvre sur trois thèmes prioritaires :

- ➔ **L'organisation des Agences de l'Eau et des Comités de Bassin**

Comment le système français a-t-il démarré dans les années 1970 ? Quel niveau de redevances a été appliqué et comment les usagers ont-ils réellement participé à la prise de décision ?

- ➔ **La gestion de l'information**

Comment passer d'un système où les données sont dispersées, fragmentées et hétérogènes à un véritable Système National d'Information sur les Ressources en Eau (SNIRH), en organisant l'information de façon à véritablement fédérer des données comparables en provenance de nombreux partenaires ?

L'expérience du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) pourrait être adaptée au Brésil.

- ➔ **La formation aux Métiers de l'Eau**

Comment satisfaire les besoins opérationnels, très diversifiés dans leurs natures, en formation professionnelle des personnels très nombreux des secteurs de l'eau et de l'assainissement ? Comment concevoir un Centre de Formation analogue aux Centres de Limoges, de Gdansk ou de Mexico, qui puisse répondre aux besoins spécifiques du Brésil ?

Ces trois thématiques font l'objet de programmes de coopération soutenus dès 2002 par l'Ambassade de France au Brésil et le Ministère de l'Ecologie et seront poursuivis au cours des prochaines années.





LIFE

Un CD-ROM Européen : "Pollution diffuse et dispersée"



Dans le cadre du Programme communautaire LIFE, l'Office International de l'Eau s'est associé à cinq partenaires européens pour réaliser un inventaire de mesures prises dans 6 pays européens pour la prévention et le contrôle des pollutions diffuses et dispersées dans les eaux de surface et évaluer leur efficacité.

Les partenaires de l'OIEau dans ce projet sont F&N Umwelt Consult en Allemagne, la faculté des sciences agronomiques de Gembloux et le Ministère de l'Environnement de la région Wallonne en Belgique, le RIZA aux Pays-Bas, le WRc au Royaume-Uni et IVL en Suède.

Un CD-Rom reprend les principales conclusions de cette étude qui s'inscrit dans les "actions préparatoires" du règlement "LIFE" et ambitionne de contribuer à la définition des nouvelles mesures d'application de la Directive-Cadre sur l'eau.

La recherche des méthodes a été menée pour sept sources de pollution :

- **l'agriculture**, en considérant les pesticides et nutriments, la problématique de l'épandage des boues et les métaux lourds,
- **les rejets des propriétés privées**, provenant de l'assainissement autonome ainsi que des activités de jardinage amateur ;
- **les activités non raccordées à un réseau public** (sont exclues les installations relevant des directives IPPC ou ERU),
- **les pollutions historiques**, c'est-à-dire les vieilles mines et anciennes décharges d'une part, les anciens sites industriels et anciens sites militaires d'autre part,
- **le ruissellement** sur les infrastructures de transport,
- **la pollution atmosphérique globale**, par le biais des retombées,
- **les déchets toxiques dispersés.**

Pour chacun des thèmes abordés, le rapport complet est intégré dans ce CD Rom présentant un état des lieux comparatif dans les six pays considérés selon la méthode "DPSIR" (Driving forces, Pressure, State, Impact, Response). Les mesures recensées sont ensuite décrites et **des recommandations sont proposées pour un essai des solutions les plus efficaces et les plus facilement transposables au niveau européen.**

Ces conclusions et recommandations sont étayées par la présentation d'études de cas dans chacun des thèmes considérés. **Au total ce sont près de 50 expériences qui sont décrites.**

La consultation est possible par thème en distinguant le rapport technique et les études de cas. Une liste de ces dernières est proposée pour faciliter leur consultation spécifique par pays et par thème. Des liens dynamiques ont été créés pour permettre un renvoi aisé vers les références citées.

Une recherche par mots clés dans l'ensemble des documents, rapports et études de cas, est possible pour une navigation optimale.

Ce CD Rom est disponible auprès de l'Office International de l'Eau au prix de 20 euros HT.

CENTRE THÉMATIQUE EUROPÉEN POUR LES EAUX

Inventaire des émissions polluantes



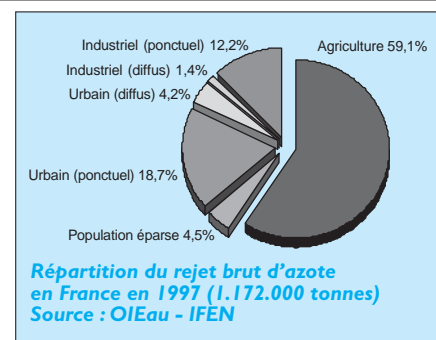
L'Agence Européenne de l'Environnement s'appuie sur un Centre Thématique dédié au domaine de l'eau pour définir les méthodes de collecte et d'organisation des données utiles pour ses missions d'évaluation environnementale.

Au sein du Centre Thématique, l'OIEau a établi une méthodologie d'inventaire des émissions polluantes qui vient d'être transmise aux Pays membres pour validation.

Cette approche, présentée comme exemple de bonne pratique dans "le guide pour l'analyse des pressions et impacts en accord avec la Directive-Cadre sur l'Eau" pourrait constituer dans le futur une méthode de restitution des informations sur les émissions de toutes natures vers les eaux.

Initialement développée par l'IFEN en France pour permettre aux instances nationales de répondre aux différentes demandes internationales de données sur les émissions dans l'eau, cette méthode a été adaptée pour permettre **une mise en œuvre progressive à tous les Pays adhérents à l'Agence Européenne.**

Elle tient compte de l'ensemble des sources polluantes, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses, mais également des cheminements des polluants de la source au milieu récepteur et donc des processus d'autoépuration. Il ne s'agit pas d'un nouveau modèle impliquant des algorithmes complexes mais seulement d'un outil qui découpe l'organisation de la donnée de son contenu, permettant de bénéficier des dernières avancées de chaque domaine de connaissance.



L'OIEau va engager cette année, pour le compte d'"EUROWATERNET", le réseau de collecte des informations, la constitution d'une base de données sur les émissions de toutes natures vers les eaux.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : snide@oieau.fr

"EDEN-IW" Le projet "Environmental Data Exchange Network – Inland Water"



Le programme européen IST du 5^{ème} PCRD a parmi ses objectifs de développer les solutions innovantes d'accès aux informations

environnementales pour différentes catégories d'utilisateurs : scientifiques, décideurs, et aussi le grand public.

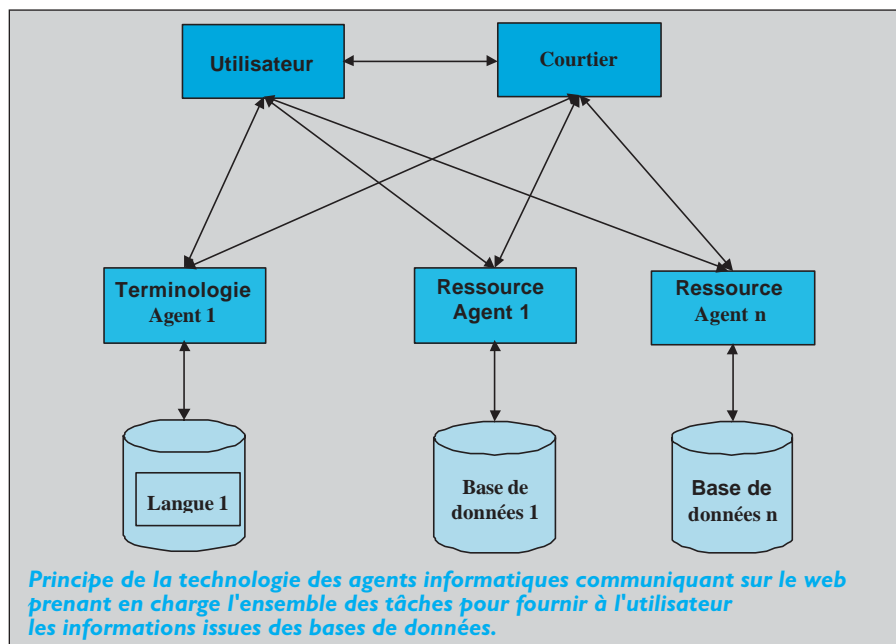
Le projet "Environmental Data Exchange Network – Inland Water" (EDEN-IW) s'inscrit dans ce programme et consiste à utiliser les technologies informatiques pour donner un accès unifié aux bases de données européennes existantes sur la qualité des cours d'eau, sans qu'il soit nécessaire de les rendre homogènes en terme de structure et de langue.

Lancé à l'été 2001 pour une durée de 3 ans, ce projet est piloté par le JRC d'Ispra, et regroupe six organisations européennes. L'OIEau y contribue pour son savoir-faire de gestion et de modélisation de données, acquis à travers le SANDRE pour ses travaux sur les glossaires et thésaurus multilingues sur l'eau. La Banque Nationale française des Données sur l'Eau que l'OIEau exploite figure parmi les banques testées.

EDEN-IW bénéficie du soutien d'un groupe utilisateur, au premier rang duquel figure l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) et son Centre Thématique pour les eaux, mais aussi l'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis (EPA), qui a des projets similaires.

Un séminaire, tenu à Washington en Juin 2002, a permis de faire le point sur les travaux engagés et de mobiliser les utilisateurs des deux côtés de l'Atlantique.

Pour en savoir plus :
www.eden-iw.org



Les procédés extensifs d'épuration des eaux usées domestiques

La Direction Générale Environnement de la Commission Européenne, la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les Agences de l'Eau ont chargé l'Office International de l'Eau de réaliser un **guide en sept langues européennes sur les procédés extensifs d'épuration des eaux usées adaptés aux petites et moyennes collectivités (500-5.000 eq-hab).**

Les techniques extensives occupent, par définition, plus de surface que les procédés intensifs classiques développés pour les grandes agglomérations. Cependant, les coûts d'investissement sont généralement inférieurs et les conditions d'exploitation plus légères, plus souples et plus économes en énergie. Elles nécessitent une main d'œuvre moins nombreuse et moins spécialisée que les techniques intensives.

Elles sont applicables dans les différentes configurations européennes ne dépassant pas les quelques milliers d'équivalents habitants.

Le guide décrit plus en détail les techniques suivantes :

- infiltration percolation,
- filtres plantés à écoulement vertical,
- filtres plantés à écoulement horizontal,
- lagunage naturel,
- lagunage aéré,
- association de différentes filières extensives.

Et comporte une aide au choix basée sur les critères suivants :

- qualité des rejets,
- avantages et inconvénients,
- espace disponible,
- perméabilité du sol,
- adaptabilité des filières aux conditions climatiques,
- coûts.



Le guide, illustré par des études de cas, a été réalisé en collaboration avec le CEMAGREF et M. Paul COOPER, consultant. Il est disponible en français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, grec.

GESTION DES EAUX EN ZONES ARIDES

L'Office International de l'Eau participe à un projet soutenu par la Direction Générale de la Recherche de la Commission Européenne visant à développer et évaluer des stratégies alternatives pour la gestion des ressources en eau et la régulation de la demande dans les zones arides du sud de l'Europe.

Les résultats attendus de cette étude, qui se déroule de janvier 2002 à juin 2005, sont :

- l'évaluation de la situation actuelle de la gestion de l'eau dans les zones arides de l'Europe du sud à l'aide d'une typologie des problématiques rencontrées,
- le développement de scénarii d'allocation des ressources en eau et de stratégies de recouvrement du prix de l'eau,
- l'assistance aux décideurs pour la mise en place d'une gestion de l'eau en zones arides intégrant des objectifs multiples (agriculture, tourisme, alimentation en eau potable...),
- l'élaboration de méthodologies, d'outils, de recueils de directives et de protocoles de mise en œuvre afin que les décideurs aient accès à un éventail de stratégies de gestion intégrée.

L'OIEau intervient plus particulièrement pour :

- les différentes méthodes utilisables pour l'estimation des coûts économiques et environnementaux,
- l'organisation d'un atelier de présentation et de validation des résultats (second semestre 2003),
- la campagne d'information, de formation et d'exploitation des résultats,
- la publication des résultats (rapports, livre, ...).

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT EN EUROPE ?

Lors du dernier Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à La Haye en mars 2000, le niveau d'investissement envisagé pour les 15 pays de l'Union Européenne au cours des 10 prochaines années a été évalué entre 150 et 215 milliards d'Euros uniquement dans le domaine de l'assainissement.

L'incertitude pèse donc aujourd'hui sur les besoins d'investissement et dans certains cas, les méthodes et les données utilisées pour les évaluer sont incohérentes.

De ce constat découle un premier objectif qui est de préciser les méthodes d'évaluation des investissements dans le domaine de l'eau et les disséminer auprès des acteurs concernés en Europe.

L'impact sur le prix de l'eau des besoins d'investissement

Historiquement, les financements ont été largement publics. Mais ils ont été aussi d'origines diverses : gouvernementale, régionale, municipale ou d'organismes publics tels que les Agences de Bassin. Plus récemment, des capitaux privés sont aussi entrés dans le financement des infrastructures. Face aux nouveaux enjeux financiers découlant de la nouvelle Directive-Cadre européenne sur l'Eau, les modes de financement traditionnels risquent de se trouver bouleversés. Quelles seront alors les stratégies nationales pour le développement de partenariats public - privé ?

Le prix de l'eau, produit de première nécessité, est aussi soumis à des contraintes sociales particulières. Le niveau du prix est particulièrement sensible.

Le niveau et la composition des prix est donc un enjeu majeur des politiques de l'eau, au niveau local, national et communautaire.

Trois objectifs précis pour le projet européen MEIF

Le projet MEIF (Méthodes d'Évaluation des Investissements et du Financement de l'eau et prospective sur l'évolution des prix), accepté en juillet 2002 par la Commission Européenne dans le 5^{ème} PCRD (Actions d'accompagnement : gestion durable des ressources en eau), est conduit par "Price Waterhouse Coopers" (PWC), le BIPE et l'OIEau, et vise ainsi trois objectifs :

- 1 Améliorer la connaissance des méthodes d'évaluation des investissements dans l'eau potable et l'assainissement ;
- 2 Comprendre les liens entre le besoin d'investissement et l'origine des financements destinés à réaliser les infrastructures ;
- 3 Analyser les conséquences sur le prix de l'eau.

Cette approche sera menée en 2003 et 2004 dans 5 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume Uni et France) et 5 pays candidats à l'accession (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, République Tchèque).

Les Etats n'ont en effet pas les mêmes besoins en matière d'eau, ni les mêmes modes de gestion, le même niveau d'équipement, ou les mêmes organisations institutionnelles et locales, témoignant ainsi de la diversité européenne. Il y a lieu de bien distinguer les usages liés aux secteurs agricole, industriel et domestique, tel que recommandé par la Directive-Cadre, sachant que l'essentiel de cette étude portera sur le besoin d'investissement lié aux activités domestiques et industrielles. Des critères et indicateurs qui prennent en compte l'ensemble des données environnementales, économiques, sociales et spatiales, mais aussi politiques, institutionnelles et même culturelles sont ainsi à intégrer et à analyser pour être utilisés dans le cadre de l'élaboration d'outils de calcul des besoins en investissement pour chaque pays.

Une meilleure compréhension des stratégies nationales en matière d'investissements nécessitera de comprendre quels pourront être les modes de financement des investissements dans le futur, en déterminant le rôle des acteurs publics au niveau local et national, conjointement avec l'implication des acteurs privés.

Enfin la diversification des ressources financières nécessaires pour assurer le financement de ces investissements aura aussi une incidence sur la tarification et il convient d'en prévoir les conséquences.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr



PARTENARIATS PUBLIC PRIVÉ

"AQUALIBRIUM" : Un état de l'art Européen

Du 15 au 17 novembre s'est déroulé à Berlin une conférence européenne sur les partenariats public-privé dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Cette manifestation était le point d'orgue du projet "AQUALIBRIUM", copiloté par l'OIEau.

Un projet original

Lancé en début d'année, ce projet qui s'inscrit dans le cadre du 5ème PCRD associe l'OIEau à 2 partenaires :

- NEXUS, un bureau d'études berlinois spécialisé dans les questions environnementales ;
- l'IDOE, le centre de recherche sur les entreprises et le management de l'université madrilène d'Alcala.

Au terme de 10 mois de travaux, les partenaires remettront en fin d'année à la Commission Européenne un état de l'art de la participation du secteur privé dans la gestion des services dans les 15 États membres. Pour mener à bien ce projet, une organisation originale a été mise en place : chaque partenaire s'est associé à 4 sous-contractants représentant 4 pays différents, ce qui a permis de rédiger 15 rapports nationaux.

Etablis sur un modèle commun, ils abordent deux aspects complémentaires :

- la description de la situation nationale : cadre juridique en vigueur, présentation et rôle des acteurs impliqués, tarification, place respective des opérateurs publics et privés, évolutions récentes et en cours, etc. Cet état de l'art s'appuie principalement sur l'étude de la littérature spécialisée : rapports, monographies, articles, revues professionnelles, etc. ;
- Un état des débats nationaux relatifs à la participation du secteur privé dans la gestion des services, établi à partir d'entretiens avec des "stakeholders" de divers horizons : collectivités, distributeurs, consommateurs, pouvoirs publics, chercheurs, etc.

C'est à partir de ces rapports nationaux que se sont déroulés les débats de la conférence de Berlin, qui a réuni des participants de profils variés, dont plusieurs de niveau international : Ricardo Petrella, professeur à l'Université Catholique de Louvain et promoteur du "Contrat mondial pour l'eau", Bernard Guirkingier, Directeur Général d'ONDEO ou encore Gaspar Arino, Professeur de droit administratif de renom à

l'Université de Madrid et spécialiste de l'eau. A leurs côtés étaient également présents une représentante d'OFWAT, l'autorité de régulation anglaise, des représentants d'organisations internationales de consommateurs (Consumers international, Public services international) et de protection de l'environnement (International water affairs), d'associations nationales de collectivités (Finlande, Allemagne), des distributeurs d'eau publics et privés européens (EU-REAU), etc.

Des résultats riches d'enseignements

Un intérêt majeur du projet "AQUALIBRIUM" est la couverture des 15 États membres sur un aspect majeur de la gestion des services, actuellement en pleine évolution.

Ainsi, si la situation existant dans les différents États est marquée par de fortes particularités nationales, les rapports mettent également en évidence de nombreux points communs et des tendances semblables.

Parmi les situations "fortement typées", on peut citer l'Angleterre, dont la distribution de l'eau a été totalement privatisée en 1989, où opère un régulateur (OFWAT) unique au monde qui au terme de procédures ouvertes à tous (usagers, distributeurs, etc.) impose aux distributeurs les variations de prix à appliquer (actuellement en baisse sensible) et les niveaux de performance (taux de fuites, services aux consommateurs, investissements, etc.) et évalue chaque année le respect de ces obligations sur la base d'une grille d'indicateurs, avant de publier largement les résultats.

A l'opposé de ce schéma, le Luxembourg se démarque par des services exclusivement gérés par les municipalités, dans un contexte d'abondance de ressources naturelles... et financières, ce qui permet de ne reporter que partiellement les coûts sur les usagers.

L'Irlande quant à elle a interdit aux communes en 1997 de facturer l'eau aux abonnés, les coûts de fonctionnement des services "étant désormais couverts par l'impôt".

Les pays scandinaves, enfin, qui disposent de services municipaux très performants, font toutefois très largement appel au secteur privé pour assurer de nombreuses opérations relevant des services (relation client, travaux, analyses, etc.) dans le cadre de contrats de sous-traitance qui représentent parfois 80% de l'ensemble des coûts des services.

Au-delà de ces différences, on peut toutefois identifier des traits communs importants. La gestion des services est ainsi partout, hormis en Angleterre, du ressort des collectivités locales, compétences qu'elles exercent très majoritairement elles-mêmes par le biais de régies ou de sociétés d'eau municipales dont elles possèdent la totalité du capital. Ces dernières tendent peu à peu à remplacer les régies directes, afin d'assurer une plus grande transparence (séparation des budgets, etc.) et de mieux maîtriser les coûts.

La participation des opérateurs privés est encore peu développée à l'échelle européenne, et fait encore très largement figure d'exception quand elle n'est tout simplement formellement écartée (Pays-Bas). Les besoins de financement générés par la transposition de la directive ERU et le renouvellement des réseaux constituent toutefois une préoccupation omniprésente en Europe (à des degrés divers) ce qui amène la plupart des pays à modifier le cadre réglementaire en vigueur afin de promouvoir le principe de récupération des coûts et d'organiser des partenariats avec les opérateurs privés.

Simultanément, la régulation et le contrôle des opérateurs (publics et privés) se renforcent, impliquant de plus en plus les consommateurs, auxquels une attention croissante est accordée : de nouveaux services sont ainsi mis en place, des facilités de paiement aux conseils sur les économies d'eau en passant par une communication plus développée. Enfin, la dimension sociale de la fourniture d'eau est aujourd'hui une préoccupation de plus en plus prise en compte, afin de garantir au mieux l'accès au service (suppression des coupures notamment) et de maintenir le prix de l'eau à un niveau acceptable pour le plus grand nombre.

Le défi commun pour tous ces services au cours des prochaines années sera de résoudre cette quadrature du cercle, en assurant un niveau élevé d'investissements et une qualité de service toujours plus grande, dans un cadre financier beaucoup plus contraint, et un contexte de moins en moins favorable aux subventions publiques. Dans cette situation, favorable au développement des partenariats public-privé, la question du contrôle de TOUS les opérateurs s'impose partout en Europe comme un thème majeur. Les autorités de régulation, les outils d'évaluation, le benchmarking et les systèmes d'indicateurs ont de beaux jours devant eux.

KOSOVO

Pour une gestion intégrée de l'eau

Après le conflit de 1998/99, la reconstruction du Kosovo s'est faite dans l'urgence et les problèmes de fond restent à régler. Le Kosovo est désormais une Province Autonome placée sous administration des Nations Unies, suite à la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité.

Dans le secteur de l'eau, l'UNMIK ("United Nation Interim Administration Mission in Kosovo") a associé les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux à la préparation d'un document d'analyse sur la mise en œuvre d'une gestion concertée et intégrée des ressources en eau du Kosovo.

Suite à ces travaux, auxquels avait contribué M. Mancel, directeur de la Coopération International de l'OIEau, le Gouvernement français a proposé d'apporter son soutien à la réorganisation du secteur à travers les études :

- 1 du montage institutionnel d'Organismes de Bassin au Kosovo,
- 2 d'un système de gestion des données et des informations.

La "Fédération France Eau" a été chargée de ces études par le Ministère français de l'Ecologie, MM. Fonbonne (VER-Seau) et Haener (OIEau) ont réalisé plusieurs missions sur place entre février et juillet 2002.

Les études menées soulignent la nécessité :

- de développer un programme institutionnel comportant, entre autre, une définition claire des compétences des organismes existant travaillant actuellement dans le domaine de l'eau ainsi que la mise en place des Comités de Bassin et de leurs unités exécutives;
- de mettre en application les instruments de gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins (plan de gestion, plans de financement ...) à travers des programmes importants de formation des ressources humaines locales.

Mais :

- le monitoring des ressources est quasi inexistant, car tous les réseaux de mesures sont à reconstruire suite au conflit ;
- les systèmes informatisés des principaux gestionnaires des ressources en eau sont pour la plupart en cours de développement, voire inexistant ;
- les quelques données historiques existantes, dispersées sur supports papier, sont difficilement accessibles et exploitables ;

- la production des informations nécessaires à la prise de décision n'est pas organisée.

Un programme d'action détaillé a été proposé afin de profiter de la phase de reconstruction du Kosovo pour développer, de manière cohérente et intégrée, la production et la collecte des données brutes ainsi que la production et la diffusion des informations attendues pour la gestion des ressources en eau.

Au total, 4 fiches de projet ont ainsi pu être validées avec l'administration locale et présentées aux bailleurs de fonds. Ces fiches portent sur :

- ❖ L'appui à la mise en place des organismes de bassin et la planification par bassin,
- ❖ Le renforcement du monitoring des ressources en eau,
- ❖ L'organisation du monitoring des prélèvements d'eau et des rejets d'eau résiduelle,
- ❖ Le développement du système cohérent d'information sur l'eau.

POLOGNE

Vers l'application des Directives Européennes ?

Dans le cadre du processus d'intégration à l'Union Européenne, la Pologne s'est engagée à transposer et à appliquer les Directives du domaine de l'eau.

Un jumelage institutionnel, d'une durée de 2 ans, entre les Ministères français et polonais de l'environnement avec le soutien de la Commission Européenne, s'est terminé en octobre 2001. Il a permis la mise en conformité progressive des textes législatifs et réglementaires, et la définition des modalités de mise en œuvre des principales Directives du domaine de l'eau.

La coopération bilatérale franco-polonaise

Conclu en 2002, l'accord de coopération a pour but :

- ❖ de favoriser l'échange d'expériences entre les Agences de l'Eau françaises et les RZGW polonaises,
- ❖ de former et d'informer les décideurs régionaux et locaux dans le domaine de l'eau.

Ce programme, organisé en Pologne et en France avec la Fondation de l'Eau de Gdansk, a pour objectif d'aider à la prise des décisions qui s'imposent pour l'application des Directives européennes.

Le projet est mis en œuvre du côté polonais par le Département de l'Eau du Ministère de l'Environnement, le Bureau de Gestion de l'Eau, les RZGW concernées et la Fondation

de l'Eau de Gdansk et du côté français par l'OIEau et les Agences de l'Eau.

1 Les accords de jumelage

Trois binômes ont déjà été constitués :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie - RZGW de Gliwice (bassin amont de la Vistule et de l'Oder - Accord signé en août 2001.
- Agence de l'Eau Adour-Garonne - RZGW de Varsovie - Accord reconduit en juillet 2002.
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse - RZGW de Szczecin - Accord signé en février 2002.

En 2002, le projet a permis d'organiser :

- ◆ Un atelier de présentation des travaux lancés par chaque binôme, qui s'est tenu à Varsovie pour les représentants du Ministère de l'Environnement et de l'ensemble des RZGW (juin 02),
- ◆ 6 missions de spécialistes d'Agences françaises en Pologne,
- ◆ Un stage en France pour 2 experts de chacune des 3 RZGW concernées,
- ◆ Un atelier de présentation des résultats de chaque binôme visant à une bonne diffusion et capitalisation de l'expérience au niveau national (décembre 02).

2 La formation des responsables des collectivités régionales et locales

Ce volet est mis en œuvre conjointement par l'OIEau et la Fondation de l'Eau de

Gdansk, qui assurèrent la préparation et la réalisation des différentes activités prévues :

- une analyse des conditions de réalisation d'un programme d'information des élus et de la faisabilité d'un service d'information en ligne sur Internet,
- 2 sessions de formation sur l'application des Directives européennes en matière d'assainissement, organisées à Gdansk en décembre 2002, pour les responsables des services de l'administration régionale et des services d'eau et d'assainissement,
- un voyage d'études en France pour une trentaine de responsables de services municipaux de l'eau et de l'assainissement, mettant en évidence les solutions retenues au niveau des communes françaises pour être en conformité avec les Directives européennes.

Un comité de pilotage, composé de représentants des Ministères français et polonais en charge de l'Environnement, assure le suivi de l'ensemble du projet et se réunit au moins une fois par an.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

ROUMANIE

Renforcement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau

Afin de poursuivre les efforts entrepris ces dernières années dans le cadre de la coopération entre la France et la Roumanie, notamment pour l'application de la Directive-Cadre, un arrangement de coopération bilatérale a été signé en octobre 2001 par François Casal au nom du Ministère français de l'Environnement et Florin Stadiu, Secrétaire d'Etat en charge du Département des Eaux en Roumanie.

Le projet a porté en 2002, sur les thèmes considérés comme prioritaires par la partie roumaine :

- un jumelage entre l'Agence Loire-Bretagne et la Compagnie Nationale Apele Romane portant sur le bassin de la Somes (Tisza),
- une analyse des conditions de modernisation du Fonds National des Données sur la Gestion des

Eaux roumain à partir de l'expérience française du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE),

- une étude de faisabilité d'une Ecole de Cadres pour les fonctionnaires roumains impliqués dans la gestion des ressources en eau ainsi qu'un appui au démarrage d'un programme pilote d'information des élus locaux.

Les collectivités locales sont, en effet, maintenant pleinement responsables de l'organisation des services d'eau et d'assainissement et de leur conformité avec les Directives européennes.

Une première série de "Journées de l'Eau" a été réalisée en décembre 2002 à titre de test.

Le projet sera mis en œuvre sous l'égide du Département des Eaux du Ministère des Eaux et de la Protection de l'Environnement roumain, en partenariat avec "Apele Romane" et avec l'intervention de la Fondation pour la Formation dans le Domaine de l'Eau (CFDPDA) pour ce qui concerne l'information des élus.



ROUMANIE / HONGRIE

Le Bassin transfrontalier de la Tisza - Crisuri

Les 8 et 9 mars 2001, les représentants des 5 gouvernements du bassin de la Tisza (Roumanie, Slovaquie, Ukraine, Yougoslavie et Hongrie), de l'Union Européenne et de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPRD) se sont réunis à Budapest afin de discuter de la mise en place d'un "Environmental Programme for the Tisza River Basin" (EPTRB).

Les réunions tripartites (Roumanie / Hongrie / France) de Budapest, d'Oradea et de Paris (décembre 2001) ont permis, dans le cadre du projet d'échange d'expériences pour la gestion d'un bassin transfrontière soutenu par la France, de mettre à jour les priorités suivantes pour le bassin de la Körös/Crisuri (sous-bassin de la Tisza) :

- ➔ Analyse et renforcement des systèmes de mesure de la qualité des eaux et d'alerte en cas de pollutions accidentelles ;
- ➔ Organisation des échanges de données et harmonisation des méthodes analytiques ;
- ➔ Analyse des outils existants pour la gestion intégrée des ressources en eau et participation à la préparation de l'état des lieux et du Plan de Gestion du bassin pilote transfrontière,

selon les recommandations de la Directive Cadre et de la convention d'Helsinki.

Cette phase préliminaire, financée par le Ministère français des Affaires Etrangères, a abouti aux termes de références d'un projet de grande envergure accepté par les deux pays.

Ce projet d'"appui à la mise en place d'outils de contrôle et de gestion des eaux transfrontières du bassin de la Körös/Crisuri" doit permettre de mieux identifier et suivre les nombreuses sources de pollution et de mesurer leurs impacts, directs et diffus.

L'information des responsables des collectivités locales sur leur rôle dans la gestion du bassin et l'accès du public à l'information seront également abordés dans le cadre de ce projet.

L'assistance technique, coordonnée par l'OIEau, aura donc pour finalité :

- 1 De développer les capacités de la Commission Romano-Hongroise, via le renforcement des organismes Roumains (filiales de bassin et comité de bassin de la Crisuri) et Hongrois responsables de la gestion de l'eau. Ceci passe par :
 - la mise en place d'un Comité de Pilotage Romano-Hongrois pour le projet du bassin de la Körös/Crisuri,

- un renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données de qualité des eaux,
- l'amélioration du traitement et des échanges de données, au sein de et entre les deux parties,
- la mise en place des procédures d'intervention et d'une équipe d'intervention dans le cadre des pollutions accidentelles.

- 2 D'aider à la préparation d'un état des lieux et de procédures pour l'élaboration d'un plan harmonisé de gestion transfrontière, conformément aux recommandations de la Directive Cadre et plus particulièrement de son annexe n°7 et ce, dans le respect de la convention d'Helsinki.

Le budget global du projet international de gestion du bassin transfrontière de la Crisuri, s'élève à 3,7 Millions € dont un financement de 1,024 Million € apporté par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

RUSSIE

ENVRUS : vers la gestion de l'eau par bassin

Le projet TACIS "Advice to the Ministry of Natural Resources on Water Management in Russia – ENVRUS 9801" est maintenant terminé après 30 mois d'échanges entre l'équipe de projet et les experts russes.

Après une phase d'étude des divers systèmes de gestion de l'eau dans le monde, le Ministère fédéral russe des Ressources Naturelles a pris la décision, lors d'un séminaire à Souzdal d'opter pour une gestion de l'eau par bassin avec participation des usagers et incitation financière.

A l'issue de ce choix initial, un cadre général de la gestion de l'eau pour la Fédération de Russie a été défini, puis des propositions d'amendements législatifs ont été avancées, enfin un projet expé-

mental a été mis en place sur le bassin Moscou-Oka et confié au consortium BCEOM / Verseau / OIEau.

Ce travail pratique, auquel ont participé de nombreux membres du Ministère fédéral ainsi que des représentants des Régions et Oblasts du bassin, de même que des représentants de la municipalité de Moscou et des collectivités importantes comme Nijni Novgorod et Kaluga, s'est traduit par :

- ◆ la définition des structures nécessaires à la gestion de l'eau du bassin,
- ◆ la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin,
- ◆ la structuration d'une base de données de bassin (OKARBIS),

- ◆ des propositions de dispositions financières destinées à soutenir la politique de protection de la qualité et la quantité des eaux,
- ◆ la création du Conseil de Bassin de la rivière Oka et sa première réunion à Kaluga en Juin 2002, qui s'est traduite par une série de recommandations en direction des usagers de l'eau.

Un film Vidéo largement diffusé par la télévision locale, ainsi que lors de colloques ou de manifestations à Moscou et en divers lieux de la Fédération de Russie et l'ouverture d'un site Web ont été des moyens très efficaces de dissémination des objectifs et des résultats de ce projet.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE : JUMELAGES PRÉ-ADHÉSION

Un rappel du contexte

Le processus de jumelage consiste à mettre à la disposition des pays d'Europe Centrale et Orientale, candidats à l'adhésion à l'Union Européenne, l'ensemble de connaissances juridiques, techniques et administratives leur permettant d'intégrer dans leur droit national les acquis communautaires déjà appliqués par l'ensemble des 15 Etats-Membres actuels.

Le renforcement institutionnel, sous cette forme de jumelage entre administrations de l'Europe de l'Ouest avec leurs homologues de l'Est, constitue l'une des priorités du programme PHARE de la Commission Européenne.

Cette coopération globale pluriannuelle vise à doter chaque pays candidat d'une organisation efficace et opérationnelle, lui permettant de s'acquitter de ses futures obligations communautaires.

Une convention est ainsi passée entre le Pays candidat et l'Etat-membre rete-

nu pour chaque jumelage; elle détermine les résultats attendus, les responsabilités de chaque partie, les moyens à mettre en œuvre et leur coût.

Lorsque plusieurs Etats-membres sont concernés, l'un d'eux assume la responsabilité de chef de projet et signe la convention au nom des autres.

Les modalités de coopération suivantes sont prévues pour chaque jumelage :

- des détachements à plein temps de longue durée de fonctionnaires des Etats-membres dans les Pays candidats, en qualité de "Conseillers Pré-Adhésion",
- des missions de courte durée, effectuées dans les Pays concernés par des spécialistes de chaque directive,
- des stages dans les administrations et organismes compétents des Etats-membres, organisés pour les experts des pays candidats, partici-

pant à la phase de transposition,

- des formations des personnels qui devront faire fonctionner, dans leurs Pays respectifs, les nouveaux systèmes, en particulier des formations de formateurs.

La Commission Européenne a établi une nouvelle procédure, appelée "Twinning Light", qui permet de développer des opérations de jumelage sur une durée plus courte et sans obligation de détachement d'expert à long terme.

Pour la préparation et la mise en œuvre des jumelages dans le domaine de l'eau, l'OIEau est intervenu depuis 1999 en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable en Bulgarie, Hongrie, Estonie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie pour un total de 15 jumelages sur la gestion de l'eau.

ROUMANIE

Mécanismes financiers

L'OIEau intervient en 2002 en Roumanie dans le cadre d'un nouveau jumelage sur les mécanismes financiers, piloté par l'ADEME. Il a pour objectif :

- de finaliser la transposition juridique et d'élaborer des programmes de mise en œuvre pour les Directives parmi les plus coûteuses dans les secteurs de l'eau, de l'air, des déchets et du contrôle de la pollution industrielle,

- de faire une évaluation préliminaire des coûts et des besoins financiers de ces Directives en Roumanie,
- de proposer les textes législatifs ou réglementaires nécessaires pour la création d'instruments économiques appropriés.

Pour l'année 2002, D. Besozzi de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Lionel Robaux et Josiane Mongellaz pour l'OIEau ont contribué à la réalisation de ces objectifs dans le domaine de l'eau en étroite

coopération avec le Département des Eaux du Ministère de l'Environnement roumain.

Les travaux ont porté sur la transposition de la Directive Eau Potable et sur la préparation des programmes de mise en œuvre des Directives Eaux Usées Urbaines et Nitrates.

Une première analyse des mécanismes de financement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement a été engagée.



Application de la Directive Nitrates

Un jumelage a été réalisé de septembre 2000 à avril 2002 par, d'une part, le Département de la protection des eaux du Ministère de l'Environnement de la République Tchèque et, d'autre part, par un groupement d'Etats-Membres conduit par la Grande Bretagne avec l'Autriche et la France.

Le projet portait sur la mise en œuvre en République Tchèque des quatre Directives sur la pollution due à certaines substances dangereuses, la protection des eaux souterraines, la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

L'Office International de l'Eau a été chargé de la partie relative à la directive "nitrates" en liaison avec le Ministère Tchèque de l'Agriculture.

La réalisation du projet a été menée à bien avec le concours d'experts de la Direction de l'Eau du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, de la DIREN du Centre, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace et de l'OIEau.

La composante Nitrates comprenait quatre objectifs principaux :

1 La préparation des documents techniques et réglementations appropriés

Un inventaire des institutions professionnelles et des réseaux pouvant participer à la mise en application de la Directive a été dressé.

Les experts français ont procédé à une présentation détaillée du "CORPEN", qui a incité les Autorités tchèques à mettre sur pied des groupes de travail régionaux.

Les experts français ont aidé à la conception, faite par le "Water Research Institute" tchèque, d'un nouveau réseau de surveillance de la qualité des eaux.

La méthodologie mise en œuvre pour la désignation des zones vulnérables a été analysée en détail, de même que les désignations de ces zones en prenant en compte les critères d'eutrophication.

Les systèmes de rapport prévus par la Directive ont été étudiés.

Enfin, une étude des projets de transposition légale a été menée à bien.

2 L'introduction de bonnes pratiques agricoles, préparation des plans d'action et programmes de mesures

Les groupes de travail ont analysé un projet de code de bonnes pratiques agricoles.

Les experts français ont analysé les programmes de formation et les méthodes pédagogiques destinées aux professions agricoles. Ils ont également apporté de nombreuses informations utiles à la formation des agriculteurs et ont participé aux séminaires organisés par le Ministère Tchèque de l'Agriculture aussi bien à Prague que dans les régions.

Enfin, une conférence, organisée au Ministère de l'Agriculture de Prague en février 2002, a regroupé 170 participants sur la Directive Nitrates.

La stratégie financière préparée pour la mise en application de la Directive a été analysée par les experts du projet: elle identifie les outils financiers auxquels il peut être fait appel pour participer aux investissements et les redéploiements nécessaires.

3 Préparation des systèmes de mise en œuvre des mesures de maîtrise de la pollution due aux nitrates d'origine agricole

4 Le voyage d'étude en France organisé en octobre 2001.

Son programme a permis une meilleure compréhension des aspects pratiques de mise en œuvre de la Directive.

Mise en œuvre de la Directive-Cadre

La convention de jumelage, signée le 23 mai 2002 par la République Tchèque, le Royaume Uni, l'Autriche, la France et la Commission Européenne, a pour objet l'application de la Directive-Cadre Européenne 2000/60/CE.

Ce jumelage a démarré officiellement le 6 mai 2002 et prendra fin le 19 décembre 2003.

Au Ministère Tchèque de l'Environnement, une équipe permanente est constituée de deux Conseillers Pré-Adhésion, le premier, Mr James Hunt, pour la durée du projet de jumelage et le second, Sylvie Jégo, de l'Agence de l'Eau française Adour-Garonne, pour une durée de 12 mois.

La convention porte notamment sur :

- la rédaction de décrets d'application de la nouvelle loi sur l'eau,

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- l'organisation des plans de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant pilote,
- la création d'un réseau de surveillance et de suivi des milieux aquatiques,
- la participation du public.

La contribution française à la réalisation de ce projet concerne principalement le plan de gestion du bassin versant pilote de l'Orlice et la participation du public, ainsi que le réseau de surveillance et de suivi des milieux aquatiques.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a chargé l'Office International de l'Eau de la mise en œuvre de la participation française à ce projet avec l'appui des experts notamment de la Direction de l'Eau du Ministère, des Agences de l'Eau, du Service de Navigation de la Seine, de la DRIRE du Nord-Pas-de-Calais.

HONGRIE

Mise en œuvre de la Directive-Cadre :

L'objectif principal du jumelage qui a démarré en septembre 2002 est d'aider la Hongrie à modifier ses lois, réglementations et procédures nationales afin de mettre en œuvre la Directive-Cadre Européenne sur l'eau et d'assurer aux institutions les moyens de se conformer au planning, réglementations, rapports et demandes d'informations inhérents à cette directive.

Au cours de ce projet, le Ministère hongrois de l'Environnement et de l'Eau sera conseillé pour la mise en place d'un système national de contrôle des pollutions accidentelles, en coopération avec la France, et un système de monitoring des eaux superficielles et souterraines, en collaboration avec l'Allemagne.



Stale : Jumelages Pré-Adhésion

BULGARIE

Réglementation des rejets d'eaux résiduaires et des normes d'émission

Ce jumelage a été réalisé par le Ministère Bulgare de l'Environnement et des Eaux et un groupement d'Etats-Membres, piloté par l'Allemagne et auquel ont participé l'Autriche et la France.

Il était composé de 10 sous-projets relatifs aux priorités environnementales de la Bulgarie.

L'OIEau s'est vu confier le sous-projet "Réglementation des rejets d'eaux résiduaires et des normes d'émission" et a en outre contribué au sous-projet "Stratégie Nationale pour l'Environnement et Plan d'Action" pour le domaine de l'eau, en axant ses propositions sur la gestion intégrée des ressources en eau et le développement des organismes de bassin.

Les principales composantes des sous-projets résidaient en :

- la préparation de règlements relatifs aux conditions de délivrance des autorisations de rejets d'eaux résiduaires et la méthodologie d'application pour la détermination pratique des normes d'émissions individuelles ;
- l'évaluation des laboratoires chargés des analyses de la qualité des eaux ;
- la mise au point d'une approche progressive tenant compte des progrès économiques de la Bulgarie ;
- l'établissement de propositions d'évolutions institutionnelles relatives à la délivrance des autorisations et au contrôle de leur exécution ;
- les premières mesures de mise en œuvre des réglementations – application de la méthode de délivrance des autorisations par le Ministère Bulgare de l'Environnement et des Eaux et ses services régionaux (Inspections Régionales de l'Environnement et des Eaux et Directions de Bassin).

Les activités ont débuté en Octobre 1999 et ont été menées par les experts concernés de la Direction de l'Eau du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, du Service de Navigation de la Seine, de la DRIRE du Nord-Pas-de-Calais et de l'Office International de l'Eau.

Les principales dispositions de la nouvelle loi sur l'eau, publiée au Journal Officiel de la République Bulgare et entrée en application le 28 Janvier 2000, ont été analysées et des orientations données afin de préparer la réglementation

d'application. Ces orientations ont été suivies par 14 groupes de travail, mis sur pied par le Ministère Bulgare de l'Environnement et des Eaux.

Selon l'article 135 de la nouvelle loi sur l'eau, 14 règlements, harmonisant la législation nationale bulgare et l'acquis communautaire, ont été préparés.

La plupart ont été publiés au Journal Officiel :

- ➔ rejets d'eaux résiduaires industriels dans les réseaux d'assainissement urbain,
- ➔ protection des eaux contre la pollution due aux nitrates d'origine agricole,
- ➔ qualité des eaux de pêche et de conchyliculture,
- ➔ valeurs limites d'émission de substances dangereuses dans les rejets,
- ➔ développement des réseaux et du système national de surveillance des eaux,
- ➔ recherche, utilisation et protection des eaux souterraines,
- ➔ périmètres de protection sanitaire,
- ➔ qualité des eaux marines côtières,
- ➔ qualité de eaux destinées à la consommation humaine,
- ➔ délivrance des autorisations de rejets d'eaux résiduaires et détermination des valeurs limites d'émission des pollutions industrielles,
- ➔ catégorisation des eaux de surface.

Ceux relatifs à la qualité des eaux de surface destinées à la distribution (usages domestiques), à la qualité des eaux de baignade et au traitement des boues de stations d'épuration ont été soumis à l'examen du Groupe de Travail 22 "Environnement" du Conseil de Coordination pour l'Intégration à l'Union Européenne.

Afin de faciliter la mise en œuvre des règlements sur le terrain, un logiciel facile d'utilisation, développé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et son manuel ont été traduits en langue bulgare. Deux séminaires de formation ont été réalisés. Le premier s'est déroulé à Sofia et a été destiné aux personnels du Ministère, de l'Agence Exécutive de l'Environnement et des Inspections Régionales de l'Environnement et des Eaux proches de la capitale. Le second s'est passé à Veliko-Tarnovo et était destiné aux personnels des Inspections Régionales de l'Environnement et des Eaux éloignées de Sofia.

Organisations de bassin

Le Ministère bulgare de l'Environnement et de l'Eau a sélectionné aussi la proposition française, élaborée par l'Office International de l'Eau, pour le jumelage qui a pour objectif la mise en place des quatre Autorités de Bassin, prévues par la loi sur l'eau, et qui a débuté de manière opérationnelle en septembre 2001.

Les activités réalisées avec la participation d'experts, notamment du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, des Agence de l'Eau et de l'Office International de l'Eau, ont permis d'élaborer des propositions se rapportant aux objectifs spécifiques suivants :

- Définition de la structure organisationnelle et des missions des Organismes de Bassin,
- Adaptation du système de surveillance des ressources en eau,
- Proposition d'une méthodologie nationale, testée sur le bassin pilote du Vit-Ossam, destinée à servir de cadre pour la préparation des plans de gestion par bassin (gestion intégrée par bassin, concertation, ...),
- Coordination et liens entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau et les autres organisations concernées par la gestion de l'eau.

Un voyage d'études a permis à huit hauts responsables bulgares, parmi lesquels les futurs Directeurs des Organismes de Bassin, de se familiariser avec l'organisation de la gestion de l'eau en France et d'acquérir une connaissance approfondie des Agences de l'Eau.

Ce voyage d'études a duré quatre semaines, trois semaines en trois groupes séparés, répartis entre les Agences de l'Eau Artois-Picardie, Loire-Bretagne et Rhin-Meuse, et la dernière semaine à la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Un séminaire de conclusions du projet s'est déroulé mi-octobre 2002, auquel ont participé notamment deux Présidents de Conseil d'Administration d'Agences de l'Eau, Mme DELELYS, Agence Artois-Picardie, et M. P. ROUSSEL, Agence Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi que M. REGNAULT, Vice Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

.../...



Europe / Jumelages

.../... BULGARIE

Eaux potables, de baignade, de pêche et conchyliculture, et substances dangereuses

Ce jumelage est mené par un groupement, conduit par la France, chargée des composantes eaux de baignade, pêche et conchyliculture et substances dangereuses, et qui associe l'Allemagne pour la distribution d'eau potable.

Les deux sous-projets sont structurés selon un modèle commun, en six phases :

Phase 1 : Inventaire d'une part, des systèmes d'alimentation en eau potable et des modes de facturation des consommations, et d'autre part des catégories d'eau et des zones pilotes pour les eaux douces et marines.

Phase 2 : Evaluation des écarts entre la situation actuelle en Bulgarie et les standards européens.

Phase 3 : Identification des besoins législatifs, techniques et financiers et des investissements nécessaires à l'amélioration des systèmes nationaux.

Phase 4 : Définition des systèmes adéquats de surveillance de la qualité des eaux en relation avec les standards et les bonnes pratiques de laboratoire.

Phase 5 : Préparation de programmes visant à la mise en conformité avec les exigences de l'Union Européenne.

Phase 6 : Formation et campagne de sensibilisation du public.

Ce projet a débuté et un conseiller pré-adhésion, M. Hakim Taleb, expert de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, est déjà sur place depuis le début d'octobre pour toute la durée du projet, afin de coordonner les activités et les expertises.

Les premières missions des experts français sont prévues pour début 2003.

ESTONIE

Un jumelage sur la politique de l'eau entre le Ministère estonien de l'Environnement et le Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable se déroulera en 2003-2004.

Il portera sur la mise en oeuvre de trois importantes directives européennes : la nouvelle Directive sur l'eau potable, la Directive sur les eaux résiduaires urbaines et la Directive sur les substances dangereuses ainsi que les "Directives filles" associées.

Un expert, Eric Lebat, est mis à disposition pour un an, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en qualité de conseiller pré-adhésion auprès des autorités estoniennes.

L'OIEau pilotera ce jumelage, pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable.



Méditerranée

ALGÉRIE

L'eau, priorité de la coopération algéro-française

Les trois objectifs suivants ont été mis en avant:

- 1 l'amélioration des services publics urbains de l'eau potable et de l'assainissement,
- 2 la mise en place des systèmes d'information sur l'eau,
- 3 le renforcement des capacités des Agences de Bassins Hydrographiques.

C'est sur ces trois objectifs que le programme de coopération algéro-française a été arrêté pour 2002.

➔ Avec l'Algérienne des Eaux

L'unité "Développement des Ressources Humaines" doit être renforcée pour améliorer les performances.

Cette unité bénéficiera au départ d'un appui sur les méthodologies de la DRH et la définition des objectifs et des priorités d'actions.

L'appui des spécialistes français comprend :

- Une formation préalable en France de 8 personnes concernées par le problème de la gestion des ressources humaines. Il s'agit de définir la méthodologie adaptée à l'Algérienne Des Eaux (ADE) pour l'élabora-

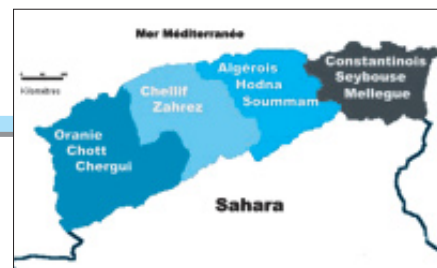
tion des référentiels-métiers, des bilans de compétence et des plans de formation. Pour chacun de ces 3 référentiels, les définitions, la terminologie, l'identification des manques et des besoins et la conception des actions ainsi qu'une étude de cas seront examinées.

- Deux missions en Algérie des professionnels de l'OIEau pour le suivi et l'évaluation de la mise en place d'un plan de formations prioritaires.

➔ L'information sur l'eau

Une action de formation a été entreprise auprès du Ministère des Ressources en Eau (DEAH), ainsi qu'auprès de l'Agence Nationale des Ressources en Eau (ANRH) et des Agences de Bassins Hydrographiques sur les sujets suivants :

- Concepts de base relatifs à la gestion de l'information dans le secteur de l'eau (normes et standards, méthodologie et installation du système),
- Développement de l'architecture d'une banque de données,
- Systèmes de contrôle de qualité des données.



➔ Les Agences de Bassins Hydrographiques

Les cinq Agences de Bassin Hydrographiques (ABH) ont pour mission d'assurer une gestion intégrée de l'eau dans leur bassin versant respectif.

L'élaboration ou l'actualisation des schémas de bassin fait ainsi partie de leur objectif.

Les interventions de l'OIEau portent sur un appui méthodologique par des experts français pour préparer un programme d'actions concrètes sur un sous-bassin pilote. L'objectif de cette expertise est d'appuyer les équipes des ABH pour :

- ❖ définir les données prioritaires et les modalités de leur collecte pour la bonne connaissance du bassin,
- ❖ définir et évaluer les équilibres quantitatifs et qualitatifs entre les ressources et les besoins des différents usagers,
- ❖ définir et préciser un programme prioritaire d'intervention.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

QUATORZE PAYS DÉJÀ EN LIGNE

Dans le cadre du Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau - SEMIDE- quatorze Points Focaux Nationaux (PFN) ont créé leur site web national pour présenter les informations disponibles dans leur pays :

- Algérie
- Chypre
- Espagne
- France
- Grèce
- Israël
- Italie
- Jordanie
- Liban
- Malte
- Maroc
- Palestine
- Portugal
- Turquie

Les sections les plus développées sont les structures institutionnelles et la législation sur l'eau. **L'annuaire thématique sur l'eau (le "qui fait quoi") est aujourd'hui accessible en ligne et recense plus de 2.500 organisations.** La collecte des données se poursuit pour les "contacts" et les "sources d'information". En complément des rubriques d'informations classiques du SEMIDE (Institutions, Documentation, Formation, Recherche et Développement, Administration des données), des forums électroniques thématiques sont ouverts selon les besoins exprimés par les utilisateurs (programme MEDA-Eau de la Commission Européenne, assainissement, emploi). Enfin un flash électronique permet à toute personne intéressée de suivre l'actualité sur l'eau dans la zone Euro-Med.

Le travail collaboratif entre les PFN et l'Unité Technique du SEMIDE se poursuit au quotidien sur les forums et la messagerie électronique et dans le cadre de séminaires réguliers d'information et de formation.

Des résultats très positifs à la fin de la 1^{ère} phase 1999-2002

Le bilan d'activités du SEMIDE, après seulement trois ans depuis son lancement opérationnel fin 1999, est extrêmement positif et montre que cet outil correspond à un besoin réel et à une demande forte de tous les partenaires en conformité avec les décisions arrêtées lors des conférences ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999. **Le SEMIDE est le seul projet opérationnel du Partenariat Euro-Médi-**

<http://www.semide.org>

terranéen dans le domaine de l'eau. Il s'appuie sur des fondements politiques forts, définis aux plus hauts niveaux. Il a permis le renforcement de l'esprit du Partenariat et du principe de subsidiarité dans les pays partenaires et s'intègre de plus en plus dans la culture nationale de l'eau de ces pays. **Le caractère permanent du SEMIDE, qui doit disposer des moyens pour poursuivre son action sur le long terme, est désormais bien établi.**

Accord de partenariat RIOB-SEMIDE

Lors de la dernière Assemblée Générale du RIOB à Québec en mai 2002, le RIOB et le SEMIDE ont conclu un accord en vue de collaborer pour améliorer la collecte et la diffusion des informations et de la documentation sur **la gestion intégrée des ressources en eau par bassin** au sein de leurs partenariats respectifs. Le RIOB apportera en particulier son appui au SEMIDE pour

créer **une rubrique sur la gestion de l'eau par bassin dans les pays riverains de la Méditerranée** et mobilisera ses membres à cette fin. Cette rubrique assurera la promotion des concepts et des expériences développées par les membres du RIOB adhérant notamment au nouveau **Réseau Régional Méditerranéen des Organismes de Bassin**, créé à Madrid le 3 novembre dernier. Chacun des deux réseaux favorise conjointement la diffusion des informations collectées.



Un plan de développement à l'horizon 2005

Les Directeurs Généraux de l'Eau, réunis à Madrid en novembre 2001 ont arrêté un nouveau programme de 2^{ème} phase couvrant la période 2003-2005. L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle et le renforcement des Points Focaux Nationaux, de l'Unité Technique et le développement des nouvelles activités (diffusion d'informations spécifiques sur le programme MEDA-Eau de l'Union Européenne, activités thématiques qui donneront lieu à l'organisation de manifestations et de forums électroniques, etc.). Ce programme est actuellement estimé à environ 5,200 M€. Son financement devrait se poursuivre dans la continuité du dispositif actuel et de sa structure : activités de l'Unité Technique du SEMIDE et renforcement du soutien aux Pays euro-méditerranéens pour les activités de leurs Points Focaux Nationaux sur la base d'**un cofinancement entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Commission Européenne, ainsi que de chaque pays en ce qui concerne son Point Focal National.**

Les structures de pilotage

Lors de la réunion de Madrid, les Directeurs Généraux ou leurs représentants ont proposé le renouvellement des structures de pilotage du SEMIDE pour une période de 4 ans à compter de juillet 2002. Ainsi, le Comité Directeur sera composé des pays suivants : Algérie, Chypre, Espagne, France, Italie, Jordanie, Malte, Maroc, Autorité Palestinienne. **L'Espagne assurera la Présidence du Comité Directeur et Chypre la vice-Présidence. La présidence du Comité de Coordination sera assurée par le Maroc et la Vice-Présidence par Malte.**

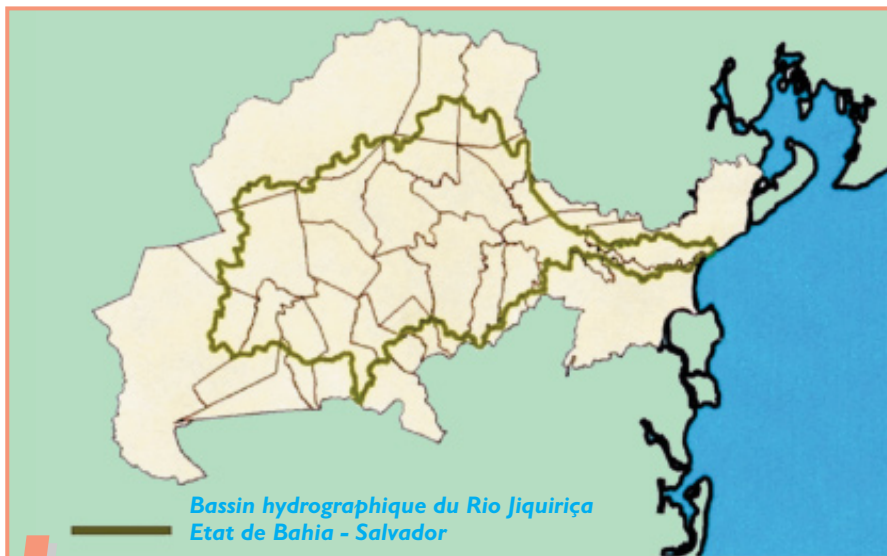
La dernière réunion du Comité directeur du SEMIDE s'est tenue à Rome en septembre 2002. Elle a été notamment l'occasion de mettre définitivement au point les termes de références de la 2^{ème} phase et le projet de convention à conclure avec la CE pour la poursuite des activités dès le 1^{er} janvier 2003.

Renseignements

Fax : +33 (0) 4 97 23 10 39
E-mail : info@semide.org



UN FLEUVE BAHIANAIS PO



Le projet de "Gestion participative des ressources en eau du bassin du Jiquiriça" (Bahia – Brésil) suscite de plus en plus d'intérêt. Sélectionné par la "Caixa Economica Federal" comme l'un des 10 meilleurs projets brésiliens, il fut sélectionné parmi les 100 meilleurs mondiaux au Prix International de Dubaï 2002 en matière de "Meilleures Pratiques de Gestion Locale".

Contexte juridique et institutionnel

La Loi sur l'Eau Brésilienne 9.433 de Janvier 1997 est tout à fait intéressante et propose un cadre moderne pour la gestion des ressources en eau du pays.

Pourtant, 2 problèmes majeurs surgissent :

❶ **La transcription et la mise en œuvre dans les Etats de la Fédération se fait de façon très inégale**

De grands progrès ont été réalisés au niveau national comme dans divers Etats vers une gestion plus intégrée, décentralisée et participative, mais, il existe une grande diversité de situations, notamment en ce qui concerne la participation des usagers à la gestion.

❷ **Certains acteurs ont eu tendance à considérer la création de Comités de Bassin comme une fin en soi**

Aussi, beaucoup de Comités ont été créés durant ces 10 dernières années sur la majeure partie du territoire, mais il arrive que ceux-ci ne disposent pas :

- **d'un cadre juridique adapté :** ont-ils d'un rôle délibératif ou seulement consultatif ?

- **d'outils d'aide à la décision :** quel est le diagnostic des ressources en eau du bassin et quels pourraient être les scénarii pour le futur ?
- **de structure technique d'accompagnement** pour préparer les réunions du Comité, rechercher préalablement un consensus entre les acteurs, exécuter les décisions ?
- **de moyens financiers :** aucune redevance n'existe encore au Brésil. Qui financera les décisions prises et comment définir, dans ces conditions un programme d'intervention sur le bassin ?

La planification est aussi un point faible dans la mesure où encore peu d'Etats, peu de bassins disposent de véritables "Plans de Gestion de leur ressources en eau".

Développement d'une méthodologie

Pour éviter ces problèmes, tout en restant cohérent avec le cadre juridique Estatal Bahianais (celui-ci ne prévoit pas, à ce jour, de Comités de Bassin), la décision a été prise de mener un processus "bottom-up", dans un bassin pilote, celui du Rio Jiquiriça.

Un "Consortio Intermunicipal" pour une gestion globale, intégrée et participative

Créé en 1993, le **Consortium Intercommunal de la vallée du Jiquiriça** est né de la volonté des représentants du secteur civil et des Maires de lutter pour l'amélioration de la qualité de vie des populations. Il se caractérise comme un agent médiateur entre les secteurs politique et technique et entre les sphères gouvernementales, l'initiatives

privées, les institutions financières et les différents segments sociaux, en agissant directement comme un instrument d'orientation technique des Communes.

La mobilisation et la sensibilisation des acteurs institutionnels et des individus ont demandé de grands efforts afin d'éviter la superposition ou la désarticulation des actions, en recherchant des partenariats, en dépassant les idéologies politico-partisanes, tout en conservant une structure permettant la participation effective de la population.

Les actions liées à la participation de la population ont pour objectif la stimulation des différents acteurs, dans un processus de réflexion et d'action par rapport aux questions qui affectent la qualité du milieu naturel.

Les interventions du Consortium ont été organisées autour de cinq axes thématiques : Economique, Politico-Institutionnel, Social, Infrastructures et Milieu Naturel



Un véritable processus participatif :

Pour que le caractère participatif de la gestion de l'eau ne reste pas un vœu pieux, la décision a été prise de mettre progressivement en place **des Forums d'Usagers de l'Eau et du Développement** dans les différentes municipalités du bassin versant.

Il s'agit de l'organisation de groupes locaux dans chacune des 25 municipalités, ce qui suppose une animation permanente et dynamique de la popula-

Jiquiriça

POUR UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE

tion, pour l'analyse de ses problèmes, besoins et intérêts, recherche de solutions et prise de décisions sur la gestion intégrée du Bassin.

Les Forums Locaux privilégient un environnement, dynamique et coopératif, offrant une opportunité d'entente sociale qui va contribuer à la construction d'un savoir critique, la création de nouveaux standards d'entente et la compréhension de la force sociale. Le critère principal pour participer à ces Forums est la représentativité sociale et politique, condition considérée fondamentale pour assurer la légitimité des actions composant leur objectif.

La méthodologie adoptée pour la mise en place des Forums comprend la réalisation d'un séminaire de 2 jours. Une discussion libre se développe autour des problèmes considérés fondamentaux par la population elle-même, autour de trois d'idées : vos souhaits, vos connaissances, vos actions, qui définissent un agenda pour les 12 mois suivants.

Vers un Plan d'Action Régional

Progressivement, il est prévu :

- un accompagnement de ces Forums pour la réalisation de diagnostics participatifs au sein des municipalités ;
- des actions de formation, de sensibilisation, d'identification des leaders, aboutissant à la création d'un Comité de Bassin légitime et viable. Les Forums locaux re-

présentent l'unité de base de soutien socio-économique et politique pour l'implantation du Comité de Bassin, qui sera le médiateur des conflits sur la qualité et la quantité d'eau.

- Une Intégration régionale progressive des diagnostics municipaux vers un plan d'action de bassin.

Le Comité de Bassin, cœur d'un dispositif technique et financier

Parallèlement à la création du Comité, 2 problématiques essentielles doivent être intégrées :

Ce Comité de Bassin devra disposer d'un support technique pour la prise de décision.

En accompagnement du processus institutionnel, il apparaît donc hautement souhaitable de répondre, sur le plan technique, aux questions suivantes :

- Quels sont les usages actuels dans le bassin ?
Nécessité d'un cadastre des usagers et des propriétaires ruraux ;
- Comment suivre et connaître le bassin et son évolution dans le temps (quantité, qualité) ?
Nécessité de renforcer le réseau de mesure pour les eaux superficielles et souterraines ;
- Quels sont les problèmes majeurs ? Où se situent les pollutions, ou sommes-nous en dehors des normes ? Ou les problèmes qualitatifs compromettent-ils l'alimentation en eau potable et/ou d'autres usages ? Ou se situent les conflits d'usage ? Entre quels usages ? Quelle est leur cause principale ?
Nécessité d'études techniques plus approfondies de caractérisation du bassin ;
- Quels pourraient être les objectifs de qualité à moyen terme pour le bassin (ambitieux mais réalistes) ?
Nécessité d'une politique participative d'objectifs de qualité pour le bassin ;
- Comment disposer d'outils d'aide à la décision pour le futur Comité ?
Nécessité d'un Système d'Information, compatible avec les outils estaux déjà en développement.

Sur ces aspects, le Consortium Intercommunal de la vallée du Jiquiriça devrait jouer un rôle fondamental, appuyé par les Autorités de l'État et Fédérales.

Ce Comité devra disposer d'un budget d'intervention.

Les mécanismes financiers restent encore à définir. Il est clair que le modèle français qui prévoit une Agence de l'Eau financièrement autonome au niveau du bassin, grâce à la collecte de redevance ("cobrança") pour l'usage de l'eau, n'est pas pertinent dans le cas du Jiquiriça.

Certes, il existe un potentiel de développement touristique et agricole. Néanmoins, dans cette zone en partie semi-aride, le niveau d'activité économique est trop limité à ce jour. Il faudra pouvoir compter sur des financements croisés (sectoriels, régionaux, etc...) pour obtenir un niveau d'investissement suffisant garantissant la gestion durable de l'eau dans la région.

Répliquabilité

Le fonctionnement du Consortium est un exemple pratique et réel de l'adoption d'un bassin hydrographique en tant qu'unité de planification et de gestion participative, qui est en consonance totale avec les politiques actuelles sur les ressources en eau nationales et internationales.

Les caractéristiques du Bassin du Jiquiriça, avec 17 de ses 25 communes situées dans la partie semi-aride du Bassin, ont une grande similitude avec celles des autres bassins situés dans le Nordeste du Brésil.

Il y a encore peu de Comités de Bassin en fonctionnement ou ayant de véritables responsabilités de décision. Ainsi, le processus en cours sur le Jiquiriça nous paraît plein de promesses et se place bien au delà des projets de réforme du secteur, en respectant la grande majorité des objectifs identifiés.

De ce fait, la diffusion de cette expérience permettra que d'autres agents (Gouvernements, Société, etc.) s'améliorent ou apprennent plus vite. Ainsi, la pratique développée dans la région du Jiquiriça réunit des conditions pour être reproduite avec succès dans des bassins aux caractéristiques similaires, tout en respectant les spécificités locales.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr

